

**COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT-ORENS DE GAMEVILLE  
EN DATE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2009**

**Décisions de l'Article L 2122-22**

**Motion en faveur de l'installation d'un drapeau européen sur la façade de la Mairie de Saint-Orens lors des journées commémoratives nationales ou locales** .....402

**DIRECTION GENERALE**

1. Consultation locale sur l'avenir du Service Public Postal.....410

**POLICE MUNICIPALE**

2. Prorogation par voie d'avenant du contrat d'exécution matérielle de la décision municipale de mise en fourrière.....417

**RESSOURCES HUMAINES**

3. Besoins occasionnels. Article 3-2<sup>ème</sup> alinéa .....418  
4. Modification du tableau des effectifs.....420  
5. Convention de mise à disposition du personnel entre la Commune et le Centre Intercommunal du Sicoval .....421

**FINANCES**

6. Budget principal - Décision modificative n°1.....423  
7. Accord local de dématérialisation des états de paye de la commune.....424  
8. Autorisation des CESU comme moyen de paiement.....425  
9. Subvention à l'association du personnel communal –Attribution de la part variable.....427  
10. Opération d'urbanisation de la RD2 – Reversement à la Communauté Urbaine de la participation pour voies et réseaux .....428

**COMMANDE PUBLIQUE**

11. Délégation de signature des marchés et accords-cadres .....430  
12. Approbation des avenants n°1 aux lots 3, 4, 13, 14, 15, 23, 24, 25, 29, 30 et 31 et de l'avenant n°2 au lot 9.....432

**SPORTS**

13. Terrains de grands jeux : Approbation du lancement du marché de maîtrise d'œuvre pour l'opération de réhabilitation des terrains de grands jeux.....433

14. Terrains de grands jeux : Ouverture d'une autorisation de programme et dépôt des dossiers de subvention .....	442
15. Mise à disposition Equipements Sportifs Lycée P.P. RIQUET - Convention Pluriannuelle 2008-2009 / 2017-2018 .....	443
16. Demande de subvention – Conseil Général - Acquisition de Matériels Techniques – Service des Sports.....	445
17. Demande de subvention – Conseil Général - Installation d'un Portique au Complexe Sportif.....	446
18. Demande de subvention – Conseil Général - Réfection des Courts de Tennis en Terre Battue .....	447

## **VOIRIE**

19. Eclairage du passage piéton pour l'opération immobilière Monné Decroix avenue de Revel – Affaire 4 BR 76 .....	450
20. Eclairage du passage piéton route de Revel - Affaire 4 BR 121 .....	450
21. Déplacement d'appareils d'éclairage public avenue du Lycée - Affaire 4 BR 149 .....	451
22. Rénovation d'appareils d'éclairage public vétustes en divers secteurs - Affaire 4 AP 174 .....	452
23. Rénovation d'appareils d'éclairage public vandalisés ou accidentés en divers secteurs – Affaire 4 AP 224.....	453
24. Demande de subvention – Conseil Général - Salle du Lauragais – Dojo - Sécurisation des accès ....	454

## **URBANISME**

25. Projet de Plan de Déplacement Urbain : avis de la Commune .....	456
26. Enquête publique sur la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel d'entretien de la Saune : avis de la commune.....	467

## SEANCE DU 1<sup>er</sup> OCTOBRE 2009

L'an deux mille neuf et le 1<sup>er</sup> Octobre à 20 heures

Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-ORENS DE GAMEVILLE légalement convoqué, s'est réuni dans la Salle du Conseil Municipal en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian SEMPÉ, Maire.

**Étaient présents :** CI. MERONO – M. PRUVOT – AM. REVEL - R. ARTERO - A. SAUMIER – M. SARRAILH – G. FAVIER – I. CAPELLE-SPECQ – CI. PETREMANN – Ch. REGNIER – A. BRULE – Ch. AUSTRUY – JF. FLECHER – D. DELEUZE - C. CABASSUD – O. ARTERO – Ph. BAPT – S. GUELFUCCI – JP. GODFROY – S. JOP – R. AYAD – M. DEL BORRELLO - C. FABRE

Formant la majorité des membres en exercice.

**Absents :** J. CONFORTI – JP. JACQUOND – JL. SOUBEYRAN – P. SOUTOUL – ML. BARES – S. DUPUIS – A. LUMEAU-PRECEPTIS – A. COMBES-BOISSOT – J. DUCOS

**Pouvoirs :**

Madame Joëlle CONFORTI	à	Monsieur Olivier ARTERO
Monsieur Jean-Paul JACQUOND	à	Monsieur Claude MERONO
Monsieur Jean-Louis SOUBEYRAN	à	Madame Christiane REGNIER
Monsieur Patrice SOUTOUL	à	Madame Muriel PRUVOT
Madame Marie-Laurence BARES	à	Monsieur Robert ARTERO
Madame Sandrine DUPUIS	à	Monsieur Michel SARRAILH
Madame Annick COMBES-BOISSOT	à	Monsieur Marc DEL BORRELLO
Madame Josiane DUCOS	à	Monsieur Serge JOP

**Madame Denise DELEUZE** a été élue secrétaire de séance.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Le quorum étant atteint, nous allons proposer un secrétaire de séance. Madame Denise DELEUZE est nommée secrétaire de séance.

Je veux, en ouvrant la séance, dire quelques mots, tout d'abord auprès de notre collègue, Marc DEL BORRELLO qui a eu un deuil dans sa famille proche récemment et lui transmettre toute la solidarité de notre Conseil Municipal.

D'autre part, nous avons connu aussi d'autres malheurs cet été. Nous avons eu deux fonctionnaires municipaux en exercice qui nous ont quittés et je propose au Conseil Municipal de faire une minute de silence pour leur rendre hommage. Il s'agit de Mme Véronique GASQUET et M. Vincent JACQUEMET.

Je demande une autorisation au Conseil Municipal, celle de rajouter à l'ordre du jour 4 points qui sont des points techniques liés au SDHEG. Le Directeur Général vous a remis ces délibérations. Ce sont des délibérations qu'on a reçues il y a trois jours et, pour veiller à une plus grande rapidité de préparation de ces travaux, je vous propose de les rajouter à l'ordre du jour si vous m'en donnez l'autorisation.

Y a-t-il des collègues qui s'opposent à cette demande ?

Je vous remercie.

Vous avez eu aussi un exemplaire de l'avis du PDU qui vous a été remis et qui avait été envoyé à chaque collègue par mail dans la journée, une fois qu'on ait eu tous les éléments de mise en forme.

Nous avons deux comptes rendus à approuver :

- le compte rendu du Conseil Municipal du 26 mai 2009

Y a-t-il des remarques éventuelles sur ce compte rendu ?

Je le mets aux voix :

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Il est adopté à l'unanimité des présents.

- le compte rendu du Conseil Municipal 2 juillet 2009

Y a-t-il des remarques éventuelles sur ce compte rendu ?

Je le mets aux voix :

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Il est adopté à l'unanimité des présents.

Nous ferons passer les documents pour que vous puissiez les signer.

Je voulais vous indiquer aussi que Monsieur COTE est entouré aujourd'hui de 2 collaboratrices de la mairie, Madame GIUDICELLI qui est la secrétaire de Monsieur le Directeur et une nouvelle personne qui est arrivée il y a une quinzaine de jours, Mme DELMER-COLLET, qui va assurer le secrétariat du maire et toutes les relations avec les élus. Vous verrez que rapidement ça va s'améliorer, il y a des choses que vous allez avoir plus rapidement que ce que vous aviez. Je pense par exemple que vous avez reçu l'ordre du jour du Conseil de la Communauté Urbaine. On va essayer de mieux faire circuler l'information.

Nous saluons l'arrivée de Mme FABRE.

Vous savez que maintenant nous n'avons plus les décisions de DIA, puisque les DIA sont exercées par la Communauté Urbaine après avis de la mairie mais c'est uniquement un avis.

Par contre c'est un document que vous pouvez consulter au sein des services puisqu'on en garde toujours une trace.

Est-ce que sur les décisions il y a des remarques éventuelles ? Pas de remarques.

Je vous propose d'ouvrir la séance avec les décisions prises dans le cadre de la délégation de l'article 2122-22.

---

#### DECISIONS DE L'ARTICLE L 2122-22

08 décisions ont été prises numérotées de 038/09 à 046/09

☞ 8 concernent l'alinéa 4

Prestations de services

La décision 039/09 a été annulée.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Si vous n'avez pas de remarques, je vous propose d'aborder le premier point à l'ordre du jour.

Nous avons reçu une motion, proposée par nos collègues de l'opposition, et je passe la parole à Monsieur GODFROY.

▪ **Monsieur GODFROY**

J'ai le plaisir de présenter au nom de l'opposition une motion en faveur de l'installation d'un drapeau européen sur la façade de la mairie de Saint-Orens lors des journées commémoratives nationales ou locales. Je vous la lis.

*« L'Europe n'est pas qu'un grand marché. Elle est d'abord, et surtout, une communauté de cinq cents millions d'habitants dont nous sommes tous partie prenante.*

*Au lendemain de la seconde guerre mondiale, des peuples ont décidé librement de mettre en commun leur destin pour rendre impossible un nouveau conflit. Un espace commun de sécurité s'est construit pour garantir la paix, première des valeurs fondamentales et indiscutées de la construction européenne. Et de fait, depuis soixante ans, l'Europe a connu la paix.*

*Démocratie, dignité humaine, état de droit, droits de l'homme, ces valeurs universelles sont, par ailleurs, celles de l'Europe, affirment son identité et constituent un préalable à toute adhésion.*

*Au-delà des traités, les drapeaux et les hymnes sont parmi les marques les plus explicites de cette identité.*

*En conséquence, le Conseil municipal demande que, comme sur la très grande majorité des édifices publics, le drapeau européen soit désormais associé au drapeau français sur la façade de la mairie de Saint-Orens.*

Je souhaiterais ajouter un petit mot de commentaire parce que je sais ce qu'on va me dire, on va me dire mais votre maison européenne est bien grande, 27 ça fait beaucoup. D'autres me diront mais non elle n'est pas assez grande, il faudrait y accueillir les pays des Balkans, la Turquie, etc., d'autres me diront encore avec toutes ces fenêtres qu'on a ouvertes, êtes-vous bien sûr de l'état des fondations et on me dira bien entendu parce que c'est vrai, peut-être faudrait-il refaire les peintures et y mettre un peu plus de vert et un peu plus de rose.

Tout ça effectivement peut être débattu.

Lors de la campagne européenne, j'avais participé, à la demande de Michel SARRAILH, à un débat dont le thème était « Citoyens européens ? ». Pendant 2 heures nous avons débattu de sujets très intéressants comme les institutions européennes, l'élargissement, la mondialisation, l'absence d'une réelle Europe sociale, les questions écologiques, la PAC, etc. Quand la soirée a été finie je me suis dit mais quand même quelqu'un qui serait venu ici, qui n'aurait pas été au courant de ces questions un peu techniques, qui aurait voulu n'avoir que la fibre européenne, en repartant qu'est-ce qu'il aurait pensé. Serait-il devenu citoyen européen ? J'avais dit non car l'Europe ne fait pas partie de notre quotidien.

Cette motion n'a qu'un objectif, c'est de faire en sorte que quelques jours par an, lorsqu'ils passent devant leur petite maison commune, les gens de Saint-Orens puissent penser au moins une seconde à l'Europe. Nous aurons alors fait un grand pas.

▪ **Monsieur le MAIRE**

J'ouvre le débat.

▪ **Monsieur FLECHER**

Dans votre motion, Monsieur GODFROY, vous utilisez une mention « *Au-delà des traités* ». Justement, on ne peut pas aller au-delà des traités dans cette matière qui correspond à l'application depuis très longtemps de la tradition républicaine qui réserve le pavoiement aux fêtes nationales, comme vous l'avez souligné, mais ce faisant le maire agit en tant qu'agent de l'Etat et il reçoit ses instructions du Préfet qui lui-même les reçoit du Ministère de l'Intérieur.

Lors d'un certain nombre de fêtes nationales, le maire fait pavoiiser l'édifice du drapeau national en vertu de l'exigence qu'impose la Constitution dans son article 2. C'est pareil pour l'hymne et pour la devise républicaine.

Il n'en est pas du tout de même pour l'hymne que vous défendez par ailleurs, puisque vous aviez fait la suggestion le 8 mai que l'Hymne à la Joie, considéré comme hymne européen, soit joué après la Marseillaise. Arrêtons-nous au drapeau. Le drapeau européen faisait partie des symboles qui, de même que l'hymne et la devise « Unis dans la diversité », étaient dans le projet de traité constitutionnel et européen.

Or, en France, comme aux Pays-Bas, deux peuples ont rejeté à la majorité d'un référendum la Constitution. Je vais vous rappeler les bonnes paroles de quelqu'un qui vous est proche politiquement, du moins à une certaine partie de l'opposition, c'est le Président de la République qui, lorsqu'il a accédé aux fonctions de Président du Conseil Européen, avec la façon de parler qui lui est coutumière, s'est exprimé très clairement.

C'est vrai, ce n'est pas une constitution mais c'est le mandat qui nous a été donné par les Français. Nous nous sommes battus pour expliquer notre conception de la concurrence.

Sur le paquet institutionnel, je voudrais vous demander de me dire sur quoi avons-nous cédé, à quoi avons-nous renoncé ? Sur le traité de Lisbonne et la reprise, comme chacun sait, du traité constitutionnel mais sans la forme constitutionnelle. Franchement je pense que c'est un bon équilibre. Bien sûr, il y a des gens qui vont regretter l'affaire de l'hymne, du drapeau mais le mandat n'était pas d'avoir une constitution, ce n'est pas un traité constitutionnel. Cette opinion du président, en tant que Président du Conseil Européen, finalement a contrario on peut en trouver des confirmations dans une résolution du Parlement Européen qui a été saisi pour l'établissement de la conférence intergouvernementale qui a établi le texte du Traité de Lisbonne, en date du 11 juillet. Le Parlement Européen a demandé qu'il soit introduit dans le règlement européen des dispositions pour donner, dans le cadre des activités du Parlement et sur les lieux de travail, un caractère officiel au drapeau européen, à l'hymne de l'Union prévu par la Constitution Européenne. Elle n'est pas prévue par la Constitution Européenne puisque cette constitution il n'y en a pas.

Tout ceci pour dire qu'on ne peut pas mettre les symboles européens sur le même plan que les symboles nationaux et c'est pour ça que je voterai contre la motion, bien qu'effectivement on peut reconnaître que les institutions européennes ont besoin d'un drapeau qui figure sur leur fronton, de même que les édifices publics français à la demande des autorités publiques le jour des fêtes nationales, et les maires sont chargés de l'application.

▪ **Monsieur SARRAILH**

J'ai lu le texte sur cette motion, j'y suis entièrement favorable, je suis profondément européen. L'Europe est une réalité institutionnelle. Nous avons participé récemment à l'élection de parlementaires européens. L'Europe influe fortement, notamment sur notre cadre législatif à travers des directives qui

devraient être transcrites en droit européen et ces lois prennent de plus en plus d'importance. Elles permettent une convergence au niveau des législations des différents pays. On peut être critique sur l'Europe au niveau des structures politiques, au niveau des centres de décision, au niveau de la politique qui est appliquée. On élit des parlementaires et c'est à nous aussi de jouer pour éventuellement modifier ces équilibres.

Pour moi l'Europe c'est une réalité. Peut-être pas une réalité de tous les jours, les concitoyens ne le vivent peut être pas tous les jours, mais nous en tant qu'élus dans les collectivités on voit l'influence de l'Europe à travers des fonds Feder qui permettent de financer des études. On fait appel à l'Europe pour un certain nombre de financements, pour trouver des harmonisations entre régions, des échanges, etc.

En tant qu' élu municipal, je ne voudrais pas qu'on oublie le fait que nous sommes élu dans un scrutin où les citoyens européens résidant à Saint-Orens participent à l'élection municipale. Pour moi il y a de nombreux critères qui font que je suis favorable à ce que le drapeau français soit associé au drapeau européen sur les frontons des établissements publics. C'est le cas dans de nombreuses communes, qu'elles soient de gauche ou de droite.

▪ **Monsieur AUSTRUY**

Je crois qu'il serait souhaitable de faire paraître le drapeau de l'Europe sur le fronton des mairies ne serait-ce que dans un but pédagogique. On se plaint que les jeunes ne participent pas à la politique du pays et encore moins à la politique européenne. Il est vrai que s'ils ne voient pas le drapeau européen dans leur vie ils auront du mal à s'identifier comme européen.

D'autre part, je vois que le drapeau européen est partout présent ici, même à l'Elysée, qu'on retrouve les attributs de l'Europe sur les pièces, donc je ne vois pas pourquoi on ne mettrait pas le drapeau européen sur le fronton des mairies, je répète simplement pour identifier ici l'appartenance à l'Europe et peut être pour les jeunes. Ce serait un acte pédagogique fort.

▪ **Monsieur MERONO**

Sur le texte lui-même, j'en partage une grande partie. Mais je partage également une grande partie sur ce que Jean-François FLECHER a dit. Par contre ce que je ne partage pas dans votre texte c'est votre introduction, en disant « *l'Europe n'est pas qu'un grand marché* ». Je suis désolé, c'est un marché unique et c'est essentiellement cela.

Dans ma vie politique, il m'est arrivé de ne pas voter ou de ne pas tenir de bureau de vote une seule fois. C'était lors du vote de Maastricht où j'ai refusé de participer à ça. Entre temps il y a eu d'autres votes pour l'Europe auxquels j'ai participé en me disant que de toute façon comme Maastricht était passé il fallait voter. J'ai voté oui sur le projet de constitution.

Aujourd'hui, que constate-t-on ? On constate qu'effectivement l'Europe n'est pas une Europe globalement politique. Ce sont les nations qui constituent l'Europe. Qui a déterminé, qui désigne, qui propose dans les institutions ? Ce sont les chefs d'Etat. Ce sont les chefs d'Etat qui gardent leur prédominance. Comme tout est symbole en matière politique, affirmer qu'on a besoin d'avoir une visibilité européenne, on peut être d'accord, mais en même temps avoir ce drapeau européen en permanence à côté du drapeau national, je ne partage pas.

Ce que nous pourrions effectivement partager, c'est qu'à l'occasion d'évènements européens le drapeau européen soit hissé sur la mairie ça ne me paraît pas outrageux. Je suis en désaccord total de penser que l'Europe est quelque chose d'abouti, de fini. Quand l'Europe sera finie elle ne sera pas fédérale. J'ai cru comprendre qu'elle ne pouvait être que confédérale.

Il y a eu effectivement un vote au niveau des groupes européens. Qu'en est-il sorti derrière ? Après on s'étonne que les citoyens ne votent pas. Il en est sorti que chacun a eu un discours national et chacun a repris sa liberté après. Il en est de même pour le groupe que je représente ici, comme celui que votre leader représente. Ici il est contre SARKOZY, il est tout sauf SARKOZY, mais à l'Europe il vote allégrement tout avec le Parti Populaire. On voit bien qu'il n'y a pas d'unité. Pour ces raisons là moi je proposerai que votre motion soit modifiée, de manière à ce qu'on puisse effectivement avoir le drapeau parce que c'est une nécessité mais pas dans les conditions qui sont définies par ce que vous dites, parce que tout est symbole et on ne veut pas aller jusqu'à un symbole en pensant que l'Europe se substitue à la nation française.

▪ **Monsieur FAVIER**

Je voudrais aussi apporter mon intervention sur cette motion qui m'a presque fait avoir des trémolos dans l'intervention faite par notre collègue Jean-François. J'ai un profond respect de la parole de notre peuple quand le 29 mai 2009, lors du vote du référendum sur la constitution du traité européen, le peuple français a rejeté cette constitution. Il a rejeté cette Europe. Il a rejeté cette Europe qui n'est pas la nôtre. Il a rejeté cette Europe là qui est l'Europe de l'argent, l'Europe du capital, l'Europe des grands trusts, l'Europe du marché unique, cette Europe qui aujourd'hui fait des dégâts chez nos paysans, dans les fermetures d'usine. Aujourd'hui l'Europe malheureusement n'est pas cette Europe fraternelle dont les peuples ont besoin.

La France et d'autres pays européens s'échangent des élèves, la culture, le sport et nous sommes très heureux de recevoir des européens. Ce drapeau qui est associé aussi à ce symbole de richesse, de mal vie des européens, ce n'est pas le drapeau de la France. Le drapeau de la France a trois couleurs : cette liberté, cette égalité et cette fraternité auxquelles nous sommes très attachés. Moi je respecte ces trois couleurs. Aujourd'hui l'Europe n'existe pas en tant que telle. Elle n'a pas un appui ni juridique, ni même d'ailleurs économique. Malheureusement bien souvent nos droits, nos textes qui viennent du Comité Nationale de la Résistance, qui ont fait cette particularité de la France, sont aujourd'hui mis à bas. Je ne vais citer qu'un exemple : la défense des travailleurs, le tribunal des salariés qui est le tribunal des Prud'hommes, qui est une exception y compris dans l'Europe, y compris dans le monde.

Je souhaite que lorsqu'il y a des manifestations sportives, culturelles ou autres, le drapeau du pays qui vient visiter notre pays ou notre commune, soit à côté du drapeau français. Je voterai contre l'implantation du drapeau européen sur la façade de la mairie qui est la maison commune du peuple qui a rejeté la constitution européenne.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Monsieur GODFROY, vous avez par ce vœu, par cette motion, lancé un débat qui est dans une Europe en construction.

- **Monsieur GODFROY**

Mon objectif n'est pas de lancer de débat. Le débat est recevable. Cette motion a un objectif qui est symbolique, emblématique, et j'ai été sensible aux propos de Christian AUSTRUY en ce qui concerne en particulier les jeunes.

- **Madame DELEUZE**

Puisque vous évoquez la pédagogie et la jeunesse, si on ne met que le drapeau la pédagogie je voudrais qu'on la complète. Je ne suis pas d'accord avec plusieurs de vos paragraphes à propos de démocratie, de dignité humaine en particulier. Je voudrais qu'aux jeunes on leur dise aussi que l'Europe, si elle abolit des frontières intérieures, elle a quand même des frontières et ce qui se passe notamment du côté de ses frontières à Gibraltar par exemple ce ne sont pas les droits de l'homme et ce n'est pas la dignité. La pédagogie faisons là d'une manière complète. On ne peut pas s'arrêter à mettre un drapeau au fronton d'où que ce soit. Je pense que le débat est intéressant à tenir et peut être que Claude tu as proposé des voies de compromis.

- **Monsieur BAPT**

Je vais peut être paraître bizarre mais je trouve très surprenant d'entendre certains dire des arguments que je trouve relativement fallacieux dans la mesure où – et là je prends à partie certains de mes propres collègues – vous parlez du fait qu'à Gibraltar il y a des problèmes, ce n'est pas la dignité humaine. On n'a pas besoin d'aller jusqu'à Gibraltar, en France aussi. Quand certains disent on ne peut pas aller au-delà des traités, il s'agit d'une œuvre pédagogique que de faire savoir aux uns et aux autres vous vous avez été jeunes il y a 30 ans, nous on l'est actuellement. Alors que ce drapeau, contrairement à ce que certains pensent, ne préfigure pas l'Europe telle qu'elle est faite aujourd'hui, il préfigure l'Europe telle qu'on la fera. Si on ne veut pas se planter régulièrement comme on le fait, à nous, lors des élections européennes, de nous motiver tous ensemble pour faire changer les choses. Le drapeau ce n'est juste qu'un symbole.

Par contre l'avoir tout le temps, sur tous les édifices publics, non. Au moment opportun je pense que je serai tout à fait d'accord.

- **Madame DELEUZE**

Je voulais délibérément ne pas faire long mais quand même je ne méconnais pas les difficultés à l'intérieur des frontières et qu'on n'a pas besoin d'aller à Gibraltar. Ce que je veux souligner c'est que construire l'Europe, et je m'inscris complètement, ce n'est pas seulement afficher un drapeau.

- **Monsieur le MAIRE**

Monsieur GODFROY, de toute manière votre vœu sera soumis au vote mais je vais faire une autre proposition qui va reprendre certaines parties de votre vœu parce que quand vous apportez quelque chose ce sont des éléments qu'on intègre.

L'Europe est une communauté de 500 millions d'habitants dont nous sommes tous partie prenante. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, des peuples ont décidé librement de mettre en commun leurs destins pour rendre impossible un nouveau conflit. Un espace commun de sécurité s'est construit pour garantir la paix, première des valeurs fondamentales et indiscutées de la construction européenne. Et de fait, depuis 60 ans, l'Europe a connu la paix.

Démocratie, dignité humaine, état de droit, droits de l'homme, sont des valeurs universelles qui, en Europe comme dans le reste du monde, doivent être présentes.

En conséquence, le Conseil Municipal demande, comme sur la très grande majorité des édifices publics, que le drapeau européen soit associé au drapeau français sur la façade de la mairie de Saint-Orens lors de la journée de l'Europe.

On a une liste des manifestations où le drapeau tricolore doit se retrouver aux frontons de nos mairies ce sont :

- dernier dimanche d'avril pour la journée de la déportation
- 8 mai
- 9 mai qui est la journée de l'Europe. Si c'est le 9 mai ça a une valeur forte parce que le 9 mai fait suite au 8 mai qui marque la fin du nazisme en France
- 10 mai c'est la commémoration en France métropolitaine par rapport à l'esclavage
- 2<sup>ème</sup> dimanche de mai c'est la fête de Jeanne d'Arc
- 8 juin : journée nationale d'hommage aux morts en Indochine
- 18 : journée nationale commémorative de l'appel du Général de Gaulle
- 14 juillet : fête nationale
- dimanche 16 juillet ou dimanche qui suit le 16 juillet : journée nationale à la mémoire des victimes racistes et antisémites de l'Etat français (par rapport aux Justes de France)
- 25 septembre : journée nationale d'hommage aux harkis
- 11 novembre : Armistice
- 5 décembre : journée nationale d'hommage aux morts pendant la guerre d'Algérie et les combats de Tunisie

Je propose que ce soit la journée de l'Europe qui marque à Saint-Orens le moment fort de la question européenne.

▪ **Monsieur GODFROY**

Nous acceptons les propositions en ce qui concerne la modification du texte, à l'exclusion de la dernière phrase que nous maintenons ainsi que le titre de la motion car nous considérons que nous sommes européens du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre.

▪ **Madame CABASSUD**

Il y a deux niveaux de discussion. Il y a le texte de la motion et l'affichage ou pas d'un drapeau européen devant la mairie. Moi j'ai envie de faire afficher un drapeau européen qui représenterait l'Europe telle qu'on la voudrait et l'Europe pour laquelle les citoyens peuvent voter, s'exprimer. Ils l'ont fait dernièrement, les choses évoluent. Je suis favorable sur le principe à ce qu'il y ait un drapeau européen affiché devant la mairie. Par contre, en ce qui concerne le texte il y a une phrase qui me gêne c'est « *et de fait depuis 60 ans l'Europe a connu la paix* ». C'est vrai pour l'Europe des 12, pour l'Europe des 27 pas tout à fait. Je propose qu'on supprime cette phrase du texte. Je suis favorable à l'affichage du drapeau devant la mairie dans ces conditions là, en permanence.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Malheureusement la question de la paix en Europe. Dans l'espace construit, la paix, ça on peut le reconnaître.

- **Monsieur GODFROY**

Je suis d'accord avec Mme CABASSUD. En ce qui concerne le titre nous remplaçons le mot « commémoratif » par « officiel ».

- **Monsieur MERONO**

Pour toutes les commémorations officielles nationales ?

- **Monsieur GODFROY**

Le 14 juillet, le 8 mai, le 11 novembre, etc.

- **Monsieur MERONO**

Le 8 mai je ne peux pas vous suivre là dessus. Le groupe socialiste ne peut pas vous suivre là dessus. On a fait une proposition de modification en vous disant bien qu'à quelques occasions qui sont le fait européen uniquement et après on reste une nation et pour l'instant il n'y a pas de fédération européenne. Quand il y aura une fédération européenne on en reparlera. Là vous vous exposez à un vote contre du groupe socialiste.

- **Monsieur le MAIRE**

Je soumetts au vote la proposition que M. GODFROY a faite avec les amendements mais avec le fait que le drapeau européen soit associé en toutes circonstances officielles. Puis je mettrai la seconde proposition que j'ai faite au vote.

- **Madame PRUVOT**

Je trouve un peu restrictif qu'on le mette uniquement lors de la journée de l'Europe, le 9 mai. Je pense qu'il y a d'autres manifestations de type européen, ne serait-ce que les élections européennes et je regrette d'ailleurs qu'il n'y ait pas eu le drapeau européen lors des élections européennes. J'aimerais qu'on ne limite pas à la journée de l'Europe et qu'on puisse mettre une phrase du type « lors de toutes manifestations de nature européenne ».

- **Monsieur FLECHER**

Muriel ton intention est louable mais pour les élections nationales, surtout législatives, il n'est pas de coutume républicaine de pavoiser les édifices publics.

- **Monsieur le MAIRE**

Je relis le texte mais qui a deux conclusions.

*« L'Europe est une communauté de 500 millions d'habitants dont nous sommes tous partie prenante. Au lendemain de la seconde guerre mondiale, des peuples ont décidé librement de mettre en commun leurs destins pour rendre impossible un nouveau conflit. Un espace commun de sécurité s'est construit pour garantir la paix, première des valeurs fondamentales et indiscutées de la construction européenne. »*

*Démocratie, dignité humaine, état de droit, droits de l'homme, sont des valeurs universelles qui, en Europe comme dans le reste du monde, doivent être présentes.*

*En conséquence, le Conseil Municipal demande que, comme sur la très grande majorité des édifices publics, le drapeau européen soit désormais associé au drapeau français sur la façade de la mairie de Saint-Orens lors de journées européennes ».*

Ça laisse ouvert à quelque chose qui peut très bien se passer. Demain nous avons un jumelage avec une ville européenne qui fait partie de l'espace européen que nous connaissons. Il peut y avoir, au moment où la délégation est présente, les deux drapeaux nationaux et le drapeau européen parce qu'au-delà de la question des amitiés entre les peuples il y a un lien qui nous unit. Je pense qu'effectivement en mettant « lors de journées européennes » ça nous permet, nous en tant que Conseil Municipal, au-delà des journées officielles d'avoir une marge de manœuvre sur des gens que l'on reçoit.

▪ **Monsieur ????????**

Je voudrais demander s'il est possible également d'ajouter un autre mot dans la liste « démocratie, dignité humaine, état de droit, droits de l'homme », c'est le mot « solidarité » parce qu'en fait le drapeau européen c'est 12 étoiles, c'est le symbole essentiellement de la solidarité entre les peuples.

▪ **Monsieur le MAIRE**

On va le rajouter.

▪ **Monsieur FLECHER**

Au lieu du terme « état de droit » je préférerais un terme moins connoté qui est le « respect du droit ». Etat de droit pour les juristes c'est d'une origine très marquée et tout le monde parle d'état de droit mais en fait l'état de droit c'est le respect du droit.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Démocratie, dignité humaine, solidarité, respect du droit, droits de l'homme.

Je mets au vote. Il y a deux propositions.

▪ **Monsieur GODFROY**

Les différences entre les deux est :

- 1) c'est pour toutes les fêtes officielles
- 2) c'est uniquement pour les fêtes européennes

▪ **Monsieur le MAIRE**

On est arrivé dans le débat à apporter des choses qu'on partage, peut être pas avec la même implication.

Je mets au vote la seule qui est sortie des débats, avec « lors des journées européennes ».  
Qui vote pour ? 31  
Qui s'abstient ?  
Qui vote contre ? 1 (M. FAVIER)

Je vous remercie.

▪ **Monsieur O. ARTERO**

Je félicite l'opposition car ça a été quand même quelque chose de politiquement très bon.

Deuxièmement, je souhaiterais dire que pour ma part la révolution française de 1789 est avant tout et surtout un événement majeur européen, comme le 8 mai, comme le 11 novembre.

---

CONSULTATION LOCALE SUR L'AVENIR DU SERVICE PUBLIC POSTAL

---

▪ **Monsieur le MAIRE**

*« Le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.*

*Le gouvernement et la direction de la Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1<sup>er</sup> janvier 2011.*

*Le service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6100 bureaux de poste sur 17000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs a découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.*

*En Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.*

*Le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.*

*La population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.*

*Une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative d'une soixantaine d'organisations réunies dans un comité national.*

*Il est proposé au Conseil Municipal de s'associer à cette initiative et d'organiser localement la consultation de la population. ».*

Il y a la délibération qui reprend des considérants qui reprennent le texte que je viens de lire sur les atteintes qui ont été faites au service public postal.

On demande au Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- de se prononcer pour le retrait de la Loi postale 2009 et pour la tenue d'un référendum sur le service public postal (Article 1)
- de décider d'organiser la consultation des Saint-Orennais sur l'avenir du service public postal le samedi 3 octobre sur la forme d'une votation (article 2)
- de décider d'adopter le règlement de consultation joint (article 3)
- de décider de confier les tâches pratiques de cette consultation aux élus municipaux sous la responsabilité du Maire (article 4)

Je suis chargé par le Conseil de mettre en place cette consultation au sein de la mairie. Cette votation qui a des valeurs citoyennes sera organisée devant certains points de Saint-Orens (marché, poste, St Benoit, etc.)

J'ouvre le débat si certains collègues souhaitent s'exprimer là dessus avant de passer au vote.

▪ **Monsieur FAVIER**

Je suis très à l'aise pour ouvrir le débat du maintien du service qu'est la Poste parce qu'aujourd'hui, après le vote sur Maastricht, après le vote sur la constitution européenne et les dégâts que fait cette Europe là, tout à l'heure le vote sur les symboles tels que le drapeau, moi je vote des deux mains que le statut du service public de la Poste reste un véritable service public comme il est et non pas par la transposition des lois directives européennes et que ce soit l'objet d'un grand marché public et une privatisation comme nous avons eu de l'EDF, de Gaz de France, de Telecom. Nous avons vu les dégâts qu'a faits l'Europe dans les transports, principalement en Angleterre. Aujourd'hui je suis pour que cette consultation locale et du référendum se fasse. Aujourd'hui le peuple se prononce si oui ou non la Poste sera un marché comme un autre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

La Poste a une valeur très forte dans nos communes. L'engagement de la commune à soutenir la Poste est manifeste lorsque nous mettons à disposition de la Poste des locaux qui sont des locaux communaux qui ont été financés par les saint-orennaïens. Nous faisons payer à la Poste un loyer modique qui va être en augmentation dans la prochaine convention parce que nous avons vraiment négocié auprès de la Poste une augmentation très forte du loyer qu'ils nous payaient parce qu'on leur a dit la Poste est en train de se transformer petit à petit, à 50 % de service public et à 50 % autres.

Il y a quelque chose sur laquelle on doit intervenir ; il y a la boîte aux lettres à l'extérieur qui est marquée à 9 h 30 pour la levée du courrier. C'est inadmissible que la levée du courrier soit à 9 h 30 devant la Poste. Tout ça c'est pour faire rentrer les saint-orennaïens à l'intérieur de la Poste. On va écrire officiellement.

▪ **Madame PRUVOT**

Cette transformation de la Poste en société anonyme n'est pas du tout une conséquence d'une directive européenne. Le gouvernement SARKOZY n'avait absolument pas obligation de transformer la Poste en société anonyme. Il pouvait très bien, s'il y avait des problèmes budgétaires, récapitaliser par des financements publics. C'est encore une fois le gouvernement SARKOZY qui prend prétexte de l'Europe pour taper sur l'Europe, pour se défaire et moi je voterai cette délibération des deux mains mais justement pour mettre en cause la politique du gouvernement UMP/ SARKOZY.

▪ **Monsieur JOP**

Personnellement je voudrais poser une question de fond. La banderole qui se trouve actuellement place des Arcades a été placée par qui ?

▪ **Monsieur le MAIRE**

Elle n'a pas été placée par la mairie. Elle a été placée par une association.

On a bien fait attention de séparer les choses de manière à ce qu'il n'y ait pas confusion. Il y a eu une action militante importante, des conseillers municipaux y participent.

▪ **Monsieur JOP**

Les panneaux d'affichage ont été mis en place et des affiches ont déjà été collées depuis quelques temps déjà. Je voudrais savoir pourquoi on nous demande de voter maintenant puisque manifestement la décision est déjà prise.

▪ **Monsieur le MAIRE**

On aurait pu très bien organiser le vote à l'extérieur de la mairie, de cette manière un peu clandestine. Il se trouve qu'on avait un Conseil Municipal et qu'on pense que le Conseil Municipal de Saint-Orens peut se prononcer à un moment donné pour rendre officiel cette votation qui sera certainement contestée.

Cet été nous avons eu un gros problème avec la Poste à Cayras. Ils s'étaient mis dans la tête de mettre en place des boîtes aux lettres cidec à Cayras. Tous les saint-orennais qui connaissent Cayras se rendent compte de la difficulté pour les piétons d'accéder à des boîtes aux lettres à un endroit. Ils nous disaient que c'était pour des raisons de sécurité du facteur. On les a fait reculer sur ça. Il y a quelques années on a été de nombreux élus à manifester devant la Poste parce que le centre de tri qui avait été mis en place à Labège, pendant des semaines, ça a été des jours et des jours de retard du courrier.

Nous sommes donc très attentifs à cette notion de service parce que beaucoup de saint-orennais le considèrent parfois comme un service municipal. Il y a une confusion. La Poste c'est tellement proche des gens qu'ils croient qu'on a une action sur la Poste. On met des bâtiments, on a des relations mais on subit parfois un désengagement. C'est pareil avec France Télécom et EDF.

Dans les travaux que l'on mène lorsqu'on a à faire venir France Télécom et EDF ça devient la croix et la bannière. Avant ils venaient, ils nous disaient ça y est on participe, EDF faisait pareil et maintenant EDF dit, ça je ne suis pas en état de décider, il faut que j'en réfère, etc. et on a des travaux qui se bloquent pendant des mois parce qu'on n'arrive pas à avoir tous les feux au vert.

Depuis qu'il y a eu des privatisations de services publics on complique la tâche de la gestion de ce qui est public dans une commune et ça devient très difficile.

Par exemple avec France Télécom le problème d'internet. Nous avons des endroits de la commune qui n'ont pas une bonne connexion à internet. France Télécom renvoie vers la commune et nous on dit qu'on est prêt à accueillir un nouveau central mais ce n'est pas nous qui allons faire à leur place.

- **Monsieur GODFROY**

A Cayras ce n'est pas la Poste qui est en cause, c'est la voirie. Tous ceux qui ont tracté à Cayras savent qu'on y risque ça vie.

- **Monsieur Olivier ARTERO**

En même temps que M. SARKOZY et son gouvernement tentent de privatiser complètement la Poste, nous avons une société qui s'appelle la RATP qui vient de racheter le numéro 2 américain des transports publics. C'est quand même quelque chose à méditer. Ce n'est pas l'Europe qui oblige la RATP à devenir un des numéros 1 du transport public américain.

- **Monsieur le MAIRE**

Les établissements publics vont perdre leur âme. Je me souviens de la Régie Renault lorsqu'elle était nationale, elle a essayé d'aller au Brésil et elle s'y est cassée les dents. L'EDF ça commence à me faire peur parce que je ne vous dis pas ce qu'on risque d'avoir comme hausse.

- **Monsieur MERONO**

L'ensemble du groupe majoritaire porte cette consultation du moins sur le plan municipal. Tout à l'heure vous parliez du drapeau européen mais effectivement c'est symbolique. Un vote de la Poste à la mairie c'est hautement symbolique. Un vote dans la rue c'est moins symbolique mais c'est encore fort aussi parce que 50 associations sont concernées et sont sur ce mouvement là.

Pour répondre plus précisément, il y a des tracts qui ont été distribués, il y a une banderole qui a été tirée. Nous serons fiers de participer financièrement à cela et nous le porterons. Ce n'est pas porté par la municipalité en tant que mairie mais c'est porté par les citoyens, les élus qui portent ce combat là.

C'est notre engagement, c'est-à-dire que nous nous prenons des engagements. Pendant ce temps d'autres se désengagent et nous ne ferons pas partie de ceux qui se désengagent.

- **Monsieur SARRAILH**

Nous sommes totalement opposés à cette transformation du service de la Poste en société anonyme. Je voudrais l'aborder à travers le côté environnemental. Pour nous il est absurde que d'un point de vue écologique et économique on arrive à la mise en place de plusieurs tournées. On est entré dans une libéralisation. En 2011 n'importe quel opérateur pourra collecter et distribuer les lettres de 20 g, etc. Quand on dit conserver le service public c'est vouloir maintenir un immobilisme au niveau de ces services. On sait qu'ils doivent évoluer. La Poste est confrontée au développement d'internet, à la réduction du courrier privé, etc. Je pense que cette évolution doit être suivie. Il faut qu'il y ait dans les

entreprises qui ont une obligation de service public une plus forte représentation des usagers pour qu'ils puissent définir aussi les objectifs de ces entreprises. La Poste c'est un service de proximité qui a une grande importance particulièrement dans les zones rurales où ce service joue un rôle social important. On ne peut pas avoir une vision strictement financière ou économique de ces services.

▪ **Monsieur Robert ARTERO**

Je voudrais dire qu'au-delà de la privatisation de la Poste, la processus est engagé et je vous conseille d'aller voter fortement pour essayer de l'enrayer, mais derrière cela il ne faut pas oublier que des processus sont mis en place pour privatiser la santé, l'école. Prochainement il y a 30 000 emplois qui seront supprimés. C'est un gouvernement qui est anti-fonctionnaires. A travers le service public c'est le fonctionnaire qu'on vise. On arrive à une situation où on ne veut que du privé. Le fonctionnaire était garant d'un service identique à tout individu, quelle que soit sa condition sociale.

▪ **Monsieur MERONO**

Depuis des années on a tout fait pour décrédibiliser ces services là. Aujourd'hui, combien de facteurs sont des titulaires fonctionnaires ? Il y en a très peu. Ce sont des gens qui sont sur des missions de précarité, qui ont du mal à faire leur travail parce qu'ils ne connaissent pas les secteurs et donc ça déconsidère totalement le travail qu'ils font.

On fait la même chose dans un tas d'administrations où on pond des réglementations tatillonnes qui font que souvent le fonctionnaire est en porte à faux, il passe pour un embêteur, et on en arrive à ces conclusions là maintenant. C'est 7-8 ans d'errance qui font que ces personnes n'osent plus même aller faire grève ou manifester. Il y avait une grève récemment, on vous dit il y a tant de pourcentage sauf que ont fait grève, ceux qui pouvaient se permettre de faire grève, les précaires ne pouvaient pas faire grève, on ne les a même pas appelés ce jour là.

Il y avait une proposition au niveau de l'Europe, le mot solidarité là aussi nous sommes dans ces notions là.

Aujourd'hui nous avons de plus en plus de nos concitoyens, sur cette commune comme ailleurs, qui souffrent, qui sont désemparés. Lorsqu'on va travailler sur les budgets on va se rendre compte qu'on aura de moins de moins de moyens pour leur permettre de survivre. La question qu'il faudra se poser demain sur les municipalités comme la nôtre et d'autres c'est le lien social qu'elles ont créé si elles pourront continuer à le poursuivre. Si les municipalités ne peuvent pas le poursuivre, si les Conseils Généraux ne peuvent pas suivre, si la Poste n'existe plus, que reste-t-il de notre pauvre nation ?

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

C'est vrai que c'est toujours l'éternel débat entre qu'est-ce qui doit être public et qu'est-ce qui doit être privé. On ne sait pas ce qui va marcher le mieux dans un sens ou dans l'autre. Dans cette consultation la question est un peu tendancieuse et notamment que vous employiez le mot « privatisée » alors que d'abord c'est une société anonyme dans laquelle l'Etat reste actionnaire sur une large part. Personnellement je n'ai pas d'avis de savoir s'il faut privatiser ou pas. Je ne sais pas si c'est bien ou pas bien mais c'est vrai que se bloquer uniquement sur le public ou le privé c'est un peu réducteur.

Je ne suis pas pour cette consultation et surtout avec cette question là.

▪ **Monsieur BAPT**

Excusez-moi M. DEL BORRELLO, je suis très surpris que vous vous demandiez ce qu'il faut ou pas laisser dans le public ou dans le privé parce qu'au moins avec le gouvernement que M. FILLON tient, que M. SARKOZY tient de main de maître c'est assez clair. Là on parle de la Poste, on va pouvoir aussi parler de l'école avec des atteintes tout le temps. La seule question que vous devriez vous poser c'est qu'est-ce qu'on va vraiment garder dans le public ? De savoir ce qu'il va y avoir ou pas, c'est simple il n'y en aura plus à écouter vos propres congénères politiques.

▪ **Monsieur Olivier ARTERO**

Je voudrais dire à M. DEL BORRELLO qui est un chef d'entreprise, qui sait où sont les bonnes affaires, et bien la Banque Postale c'est une bonne affaire. C'est pour cela qu'il y a beaucoup d'investisseurs qui veulent mettre des parts dedans.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Tout d'abord je voudrais préciser que la Banque Postale et la Poste ce n'est pas la même chose. D'autre part je voudrais rajouter pour répondre à M. BAPT que je trouve que ce débat mérite d'être posé mais est-ce qu'il faut déranger les saint-orennaïses pour ce genre de débat alors que nous avons quand même des députés qui s'occupent des affaires nationales, c'est plus un débat national qu'un débat saint-orennaïse.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Le danger que nous aurons demain c'est lorsqu'on n'aura plus des gens comme nous aujourd'hui réunis avec des valeurs, avec un territoire, avec des projets, avec une défense du service public. Quand j'entends M. FILLON dire vous vous rendez-compte ces collectivités locales elles créent des dizaines de milliers d'emplois, elles devraient faire comme nous, nous on en supprime des dizaines de milliers, nous on est vertueux. Qu'est-ce que c'est que ce scandale là. Ils transfèrent aux conseils généraux les agents des collèges, les voiries nationales, etc., et il va nous donner des leçons alors que la dette des collectivités locales ne représente que 10 % de la dette nationale française et qu'en plus elle au moins elle a été réalisée pour faire des réalisations. Nous on n'emprunte pas pour nos fonctionnements, on emprunte pour investir pour les saint-orennaïses, tout en réduisant l'encours de dette.

Il est bon que notre Conseil garde toujours, même si ça peut paraître lointain ou si ça peut paraître étranger, les débats généraux surtout lorsqu'en plus c'est un service public postal local que nous devons aussi défendre.

Je propose de mettre aux voix cette délibération que nous venons d'évoquer et effectivement chacun prend ses responsabilités, c'est la démocratie.

**Délibération**

Monsieur le Maire expose que :

Considérant que le service public postal remplit des missions indispensables en matière d'aménagement du territoire et de lien social. Que ses missions de service public dépassent le cadre du service universel du courrier et de la presse, de l'accessibilité bancaire et de la présence postale territoriale, dans les zones rurales comme dans les quartiers populaires.

Considérant que le gouvernement et la direction de la Poste envisagent de changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1<sup>er</sup> janvier 2011.

Considérant que le service public postal est déjà l'objet de remises en cause très importantes qui ont abouti à une détérioration du service rendu à la collectivité. Plus de 6100 bureaux de poste sur 17000 ont déjà été transformés en « partenariats » et plus de 50 000 emplois ont été supprimés depuis 2002. Ceci se traduisant par un accroissement des tournées de facteurs a découvert, des horaires de levées avancés, des files d'attente qui s'allongent.

Considérant qu'en Europe, les privatisations postales ont engendré baisse de qualité de service, augmentation des tarifs et destructions d'emplois.

Considérant que le service public postal doit être maintenu, modernisé et rénové afin de répondre aux besoins de la population sur l'ensemble du territoire.

Considérant que la population a son mot à dire sur l'avenir du service public postal, dans le cadre d'un débat public et d'un référendum.

Considérant qu'une consultation nationale de la population est organisée le samedi 3 octobre 2009 à l'initiative d'une soixantaine d'organisations réunies dans un comité national.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

#### **ARTICLE 1**

SE PRONONCE pour le retrait de la Loi postale 2009 et pour la tenue d'un référendum sur le Service Public Postal.

#### **ARTICLE 2**

DECIDE d'organiser la consultation des Saint Orennais sur l'avenir du service public postal le samedi 3 octobre.

#### **ARTICLE 3**

DECIDE d'adopter le règlement de consultation ci-joint.

#### **ARTICLE 4**

DECIDE de confier les tâches pratiques de cette consultation aux élus municipaux sous la responsabilité du Maire.

#### **ARTICLE 5**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ? 7 (Mmes FABRE – COMBES-BOISSOT – AYAD – DUCOS – MM. DEL BORRELLO – GODFROY - JOP

Qui vote pour ?

Elle est adoptée à la majorité, je vous en remercie.

PROROGATION PAR VOIE D'AVENANT DU CONTRAT D'EXECUTION MATERIELLE DE LA  
DECISION MUNICIPALE DE MISE EN FOURRIERE

---

▪ **Monsieur le MAIRE**

Nous avons un contrat, nous sommes obligés de le proroger de six mois pour ensuite préparer un appel d'offres. On proroge de six mois pour pouvoir continuer à enlever des véhicules et on enlève des véhicules après avoir essayé de prévenir les gens.

**Délibération**

Monsieur le Maire rappelle que l'exécution matérielle de la décision de mise en fourrière est actuellement assurée par la société ADRT.

Il précise que la Ville s'attache actuellement à organiser les modalités d'exécution de ce service en conformité avec les obligations légales et réglementaires.

Afin d'assurer la continuité du service public de la fourrière municipale durant cette période, il fait part à l'Assemblée de la nécessité de proroger, par voie d'avenant, le contrat actuel.

**Vu :**

- Le code général des collectivités territoriales,
- la Délibération du Conseil n°88/03 en date du 17 juin 2003.

**Considérant :**

- la nécessité d'organiser le service public de la fourrière municipale pour les années à venir dans le respect des règles de transparence et de mise en concurrence,
- la nécessité d'assurer, dans l'attente, la continuité du service public de la fourrière municipale,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Le Maire est habilité à signer l'avenant au contrat d'exécution matérielle de la décision de mise en fourrière ayant pour objet la prorogation de la convention jusqu'au 31 décembre 2009.

### **ARTICLE 2**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

#### ▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

---

## BESOINS OCCASIONNELS. ARTICLE 3-2<sup>EME</sup> ALINEA

#### ▪ **Madame REVEL**

Suite au décès d'un professeur de musique enseignant le piano jazz, qui avait un temps à 10 h hebdomadaire et en attendant de voir comment va être réorganisé l'enseignement au sein de l'école de musique, il convient de créer un poste pour besoins occasionnels. Nous vous proposons un temps non complet pour une durée de 6 heures hebdomadaires.

#### ▪ **Madame PRUVOT**

Le poste occupé par le professeur qui est décédé était de 10 heures. Pourquoi réduisons-nous à 6 heures pour le moment parce que nous avons constaté qu'il y avait une diminution d'effectifs, c'est-à-dire que le professeur qui avait ces 10 heures ne faisait pas 10 heures d'enseignement de jazz mais il était occupé par ailleurs dans d'autres activités de l'école de musique. On va faire le point, on va regarder combien on a d'effectifs inscrits en jazz et à partir de janvier on créera un poste définitif et là on réajustera le nombre d'heures nécessaires.

#### ▪ **Monsieur le MAIRE**

Au point de vue instruments ça varie d'une année sur l'autre, le nombre d'élèves. On va essayer d'en profiter pour faire le point, d'autant plus que nous allons aussi faire le point du nouveau système d'inscription qui a été mis en place et qui a certainement été très profitable à des familles qui n'auraient

pas inscrit leurs enfants ou eux-mêmes à l'école de musique.

### **Délibération**

Monsieur le maire expose que suite au décès d'un agent de l'école de musique, il y a lieu de créer un emploi pour surcroît de travail dans l'attente d'un recrutement définitif.

Après avoir entendu son Président, le Conseil Municipal :

### **DECIDE :**

- de faire appel à un agent non titulaire dans le cadre de l'article 3, alinéa 2 de la loi N° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale dans les limites et conditions suivantes :

### **Ecole de musique :**

<b>grade :</b>	Assistant Spécialisé d'Enseignement Artistique
<b>indice de rémunération :</b>	échelon 01 du grade
<b>durée hebdo :</b>	temps non complet : 06 h 00
<b>Nombre maximum de postes :</b>	1
<b>Période de recrutement :</b>	Du 1 <sup>er</sup> octobre 2009 au 31 mars 2010

### **PRECISE :**

- que les sommes nécessaires sont inscrites au budget Fonction 311, Natures 64131 et suivantes.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

### **▪ Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

### ▪ **Madame REVEL**

Il s'agit de deux postes. Le premier est encore à l'école de musique. Il s'agit du professeur de flûte à bec et basson qui l'an dernier était à 7 heures hebdomadaires (c'était à sa demande parce qu'auparavant il était à 10 heures hebdomadaires). Il avait demandé il y a 2-3 ans à diminuer son temps de travail ce qui avait été accepté. Actuellement, au regard des effectifs, il est nécessaire d'augmenter son temps de travail et ce professeur est d'accord. Nous vous proposons d'augmenter de 7 heures à 9 heures son temps de travail hebdomadaire.

Le deuxième poste que l'on vous propose au niveau de la modification du tableau des effectifs c'est une création de poste en tant que technicien principal, à savoir que nous sommes en cours de recrutement au niveau du service architecture. Nous avons fait une première série d'entretiens au mois de juin qui avaient été infructueux, nous avons lancé une deuxième série d'entretiens il y a quelques jours et nous avons rencontré plusieurs candidats. Nous pensions pouvoir prendre la décision rapidement. Il s'avère que pour les entretiens le responsable du département n'a pu être présent, ce qui retarde la décision puisqu'il souhaite dans un deuxième temps rencontrer les candidats qui ont paru intéressants aux membres du jury qui étaient présents. C'est en cours.

On vous demande la création du poste de technicien principal parce que parmi les candidats il y a une personne qui a ce grade là. Etant bien entendu que si ce n'est pas cette personne là que nous recrutons il restera vacant. Comme je l'ai dit à plusieurs reprises au niveau de la Commission Ressources et Outils de communication, une fois par an on fera le « ménage » pour réadapter mais ça nous laisse la souplesse pour recruter une personne qui aurait ce grade là.

### ▪ **Monsieur le MAIRE**

Depuis quelques mois nous sommes en recrutement mais nous sommes en recrutement parce qu'il y a eu des départs de cadres vers d'autres collectivités, je pense au Conseil Général et à d'autres mairies, et il y a eu aussi des départs à la Communauté Urbaine. Nous sommes dans une phase de recrutement et on n'a pas complètement terminé les recrutements qui remplacent des personnes qui sont parties. Nous avons encore des postes à pourvoir, notamment aux festivités, architecture, urbanisme-environnement. La Commission du Personnel fera un point complet de la situation à travers la masse salariale 2009, la masse salariale prévisible 2010 et le nombre de postes réellement occupés dans la ville de Saint-Orens.

### **Délibération**

Monsieur le Maire propose de modifier le tableau des effectifs en créant un poste de technicien principal à temps complet pour son Service Architecture suite à la réorganisation des Services.

Il propose ensuite l'augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet à l'école de musique, après avis du Comité Technique Paritaire, afin de répondre à l'évolution croissante des effectifs.

Après avoir entendu son président, le Conseil Municipal :

**DECIDE :**

- la création d'un poste de technicien principal à temps complet
- l'augmentation de la durée hebdomadaire d'un poste d'assistant d'enseignement artistique à temps non complet de 7 h 00 à 9 h 00, après avis du Comité Technique Paritaire du 15 septembre 2009.

**APPROUVE :**

Le tableau des effectifs joint à la présente en date du 1<sup>er</sup> Octobre 2009.

**PRECISE :**

- que les sommes nécessaires sont inscrites au budget Fonction 311 et 0201 Natures 64111 et suivantes.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU PERSONNEL ENTRE LA COMMUNE ET LE  
CENTRE INTERCOMMUNAL DU SICOVAL

---

▪ **Madame CAPELLE**

L'année dernière les modifications du calendrier scolaire nous avaient conduits à négocier avec le SICOVAL la mise à disposition d'agents de la commune de Saint-Orens sur la période des mercredis qui étaient de fait libérés par les modifications du calendrier scolaire. L'année dernière nous en avons débattu en Conseil Municipal sur les postes de cantinières au Centre de Loisirs le mercredi. Un certain nombre d'agents avaient travaillé au Sicoval pour un total de 645 heures de travail.

Il convient cette année de repasser une nouvelle convention. Ce travail en commun l'année dernière a été vraiment une relation gagnant-gagnant, à la satisfaction de la commune de Saint-Orens qui pouvait faire effectuer les heures prévues aux contrats de ces agents, alors que le changement de calendrier aurait pu entraîner une diminution de leurs heures et par le Centre de Loisirs qui voyait ses effectifs augmenter et qui avait aussi besoin d'un surcroît de personnel.

Le travail s'est extrêmement bien passé à la grande satisfaction qui a été remarquée plusieurs fois en Commission Quatre Communes au Sicoval où nous siégeons, Claude PETREMANN et moi-même. Le grand professionnalisme des agents de Saint-Orens a été remarqué et apprécié.

Cette année il convient de repasser une convention parce que nous avons affiné les horaires sur le temps de cantine et sur l'emploi des cantinières.

D'autre part, notre troisième école, le groupe scolaire du Corail, est également passé à 4 jours, ce qui a entraîné une remodification des plannings de ces agents et une disponibilité plus grande de nos agents.

Cette année cette convention concernera pour 515 heures des heures de cantinières, d'aide aux repas, de petits entretiens sur le temps de 12-14 h et également des heures sur les temps d'animation des enfants puisque je vous rappelle que la plupart de nos agents d'entretien ont à la fois des missions d'entretien et des missions d'accueil des enfants par mise à disposition de l'Amicale Laïque avec des agents qui sont formés avec le BAFA, ce qui fait un total d'environ 1000 heures réparties entre des temps d'accueil et des temps de repas.

### **Délibération**

Monsieur le Maire expose que, depuis la rentrée scolaire 2008/2009, la durée de la semaine scolaire des écoles maternelles et élémentaires est fixée à 24 heures d'enseignement scolaire pour tous les élèves, ces 24 heures étant organisées à raison de 6 heures par jour le lundi, mardi, jeudi et vendredi pour deux groupes scolaires. Depuis la rentrée scolaire 2009/2010, l'ensemble des trois groupes scolaires s'inscrivent maintenant dans ce rythme scolaire. Aussi, l'organisation du travail du personnel affecté aux écoles de la commune a été revue dans sa globalité.

Afin d'assurer une continuité du temps de travail du personnel concerné et afin d'assurer une continuité dans le lien et l'accueil des enfants de la Ville, des agents communaux ont été mis à disposition auprès du Centre de Loisirs Intercommunal du Sicoval, les mercredis des semaines scolaires selon les modalités prévues par convention. Pour l'année scolaire 2008/2010, les termes de cette mise à disposition sont différents dans les missions et les amplitudes horaires.

Aussi, Monsieur le Maire propose d'établir une nouvelle convention de mise à disposition du personnel affecté aux écoles et relevant du cadre d'emplois des adjoints techniques entre la Ville et le Centre de Loisirs Intercommunal du Sicoval.

Après avoir entendu son Président, le Conseil Municipal :

#### **APPROUVE :**

- La convention de mise à disposition du personnel liant la Ville et le Centre de Loisirs Intercommunal du Sicoval.

#### **AUTORISE :**

- L'autorité territoriale à signer la dite convention et tous documents afférents ainsi que les avenants à cette convention qui pourraient s'avérer nécessaires pendant sa durée de validité, particulièrement pour ajuster, en tant que de besoin, les organisations de travail des personnels mis à disposition.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

---

BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N°1

▪ **Madame REVEL**

Il s'agit de la décision modificative n° 1 sur le budget principal de la commune. Cela concerne les dépenses de fonctionnement. C'est juste un jeu d'écritures entre « Charges de gestion » - chapitre 11 pour 10 069 € et « Autres charges de gestion ».- chapitre 65. Il s'agit de basculer les crédits d'un chapitre sur l'autre.

En recettes de fonctionnement cela concerne 10 000 €. On bascule de transfert de charges – chapitre 79 à produits exceptionnels – chapitre 77.

Ça ne modifie en rien l'équilibre du budget.

**Délibération**

Vu le budget primitif de la Commune pour 2009,

**Considérant** qu'il convient de procéder à des ajustements budgétaires,

**Sur** avis de la Commission des Finances,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'approuver la décision modificative n°1 comme suit :

**Section de Fonctionnement**

**Dépenses**

Charges de gestion - chap 011	+ 10 069,00 €
Autres charges de gestion - chap 65	- 10 069,00 €

### Recettes

Transfert de charges - chap 79	- 10 000,00 €
Produits exceptionnels - chap 77	+ 10 000,00 €

### **ARTICLE 2**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

#### ▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

---

### ACCORD LOCAL DE DEMATERIALISATION DES ETATS DE PAYE DE LA COMMUNE

#### ▪ **Madame REVEL**

Les comptes de la commune sont soumis au contrôle du Trésor Public. Depuis quelques temps le Trésor Public a entamé une démarche de dématérialisation et sollicite les collectivités locales pour dématérialiser tous leurs paiements. Les transmissions se feront dématérialisées avec une application interactive, à savoir qu'en tant que collectivité locale on pourra consulter au fil et en ligne l'état des finances, l'état de la trésorerie de la collectivité.

C'est à échéance de 2011 mais dans un premier temps il y a un bloc qui est assez important pour la collectivité en matière de flux de papiers et de flux de mandats, c'est tout ce qui concerne la paye des agents territoriaux.

Nous vous proposons de passer une convention tripartite entre le Trésor Public, la commune et la Chambre Régionale des Comptes afin de passer en phase de dématérialisation pour tout ce qui concerne la paye de la collectivité.

### **Délibération**

Vu la Charte nationale partenariale relative à la dématérialisation dans le secteur public local le cadre national d'acceptation de la dématérialisation dans le secteur public local

**Considérant** que la Charte nationale partenariale et son cadre national d'acceptation portent sur la dématérialisation des documents « papier », relatifs aux états de paie, échangés entre les trois acteurs de la chaîne comptable et financière que sont l'ordonnateur, le comptable du Trésor et la Chambre régionale des comptes

**Considérant** que la mise en oeuvre nécessite la signature d'un accord local conforme à la convention cadre nationale de dématérialisation des états de la paie version 3 du 20 février 2008 et vaut adhésion des signataires aux articles de cette convention cadre

**Considérant** que cette dématérialisation a pour objet la suppression d'environ 6 000 pages par an par un échange de données numériques au format XML à partir d'un support sous la forme d'un CDROM non réinscriptible entre l'Ordonnateur et le Comptable (CD-ROM mensuel) et entre le Comptable et la Chambre Régionales des Comptes (CD-ROM annuel).

**Sur** avis de la Commission des Finances,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Du principe de la dématérialisation des états mensuels de paie et des arrêtés de ressources humaines correspondants

### **ARTICLE 2**

Approuve la signature de l'accord local tripartite de dématérialisation de la paie avec le Trésorier de la collectivité et la Chambre régionale des comptes et autorise monsieur le Maire à signer cet accord local tripartite et tous les documents y afférents

### **ARTICLE 3**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

#### ▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ?

En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

---

## AUTORISATION DES CESU COMME MOYEN DE PAIEMENT

#### ▪ **Madame REVEL**

On connaissait les CESU pour payer entre autres ce qui était accordé sur la collectivité pour la Maison de la Petite Enfance et pour l'Ecole de Musique. C'étaient des CESU que les parents se procuraient auprès de leur employeur ou d'organismes bancaires et s'en servaient comme moyen de paiement.

Il s'avère que l'Etat a accordé à certaines personnes en difficulté des CESU préfinancés et ces CESU étaient sur des prestations notamment de portage à domicile. Quand il s'agit de CESU préfinancés par l'Etat pour ce type de prestation la collectivité n'a pas de frais. Pour cela il faut passer une convention.

▪ **Monsieur Olivier ARTERO**

Ces 200 € donnés par l'Etat ce sont 200 € bruts. Il faut informer les gens lorsqu'ils vont vous donner ces 200 € de chèques, qu'ils auront à payer des charges patronales et sociales inhérentes à ces 200 € qu'ils recevront par la suite de l'URSSAF.

Une fois ces chèques encaissés, le CESU enverra aux propriétaires de ces chèques la facture des charges sociales inhérentes à l'utilisation de ces chèques CESU (ça fait 40 € environ sur les 200 €).

▪ **Madame REVEL**

Je transmettrai l'information que tu viens de donner à la Directrice Finances qui verra avec les intéressés et avec le service social.

**Délibération**

Vu la loi n° 2005-841 du 26 juillet 2005, relative au développement des services à la personne, instituant le chèque emploi service universel CESU

Vu le plan de relance de l'Economie et notamment le décret du 29 avril 2009 relatif aux CESU préfinancés, instituant une prime exceptionnelle aux familles à revenus modestes et bénéficiaires de l'APA, sous forme de CESU financés par l'Etat d'une valeur minimum de 200 €,

Considérant l'intérêt pour les usagers de pouvoir utiliser les CESU comme moyen de paiement des prestations de service à domicile, de garde périscolaire, d'assistance aux personnes âgées,

Considérant que le plan II, de développement des services à la personne prévoit l'exonération des frais liés au remboursement des CESU, pour les structures d'accueil petite enfance et garderies périscolaires, et pour les CESU préfinancés par l'Etat,

**Sur avis de la Commission des Finances,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'accepter les CESU et CESU préfinancés comme mode de paiement et d'adapter les différents actes constitutifs des régies de recettes.

**ARTICLE 2**

D'affilier la commune au centre de remboursement du CESU (CRCESU), structure chargée d'effectuer le remboursement des titres CESU par voie de virement bancaire.

### **ARTICLE 3**

D'autoriser le Maire à signer tous les documents nécessaires à cet effet.

### **ARTICLE 4**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

#### ▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

## SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU PERSONNEL COMMUNAL ATTRIBUTION DE LA PART VARIABLE

---

#### ▪ **Madame REVEL**

Lorsque nous avons attribué les subventions au mois de mars 2009, nous avons pour le COS, c'est-à-dire le Comité des Œuvres Sociales du personnel municipal, attribué une part de la subvention habituelle. Leur subvention est constituée de deux parts, une part fixe qui est de 16 000 € et une part variable qui est de 50 € par adhérent. Nous avons attribué la part fixe dans un premier temps parce que nous souhaitions vérifier quelques critères.

Aujourd'hui ce qu'on vous propose c'est de voter la deuxième part, à savoir la part variable qui est de 50 € par adhérent x 209 adhérents, ce qui nous fait 10 450 €.

On avait voté une enveloppe d'environ 212 000 € pour les associations, sachant que ces 10 450 € étaient au budget et seront pris sur cette enveloppe.

### **Délibération**

Vu le budget primitif 2009, et en outre les crédits inscrits au titre des subventions de fonctionnement aux associations,

Vu la convention conclue entre l'association du personnel communal et la commune le 23 décembre 2007,

Considérant que le conseil municipal le 30 mars dernier a attribué la part fixe de la subvention pour l'exercice 2009,

Considérant qu'il convient d'attribuer la part variable, calculée en fonction du nombre d'adhérent,

Sur avis de la Commission des Finances,

## DECIDE

### ARTICLE 1

D'attribuer la subvention 2009, part variable, pour un montant de 10.450 € correspondant à 209 adhérents.

### ARTICLE 2

Les crédits correspondants sont prélevés sur les comptes nature

### ARTICLE 3

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

#### ▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

## OPERATION D'URBANISATION DE LA RD2 – REVERSEMENT A LA COMMUNAUTE URBAINE DE LA PARTICIPATION POUR VOIES ET RESEAUX

---

#### ▪ **Monsieur Robert ARTERO**

« Par délibération du 26 juin 2007 le Conseil Municipal a engagé la réalisation de l'opération d'urbanisation de la RD2 afin de permettre l'implantation de constructions nouvelles dans le secteur de TUCARD.

*Le montant de cette opération s'élève à 75 647 €.*

*Dans le cadre de la participation pour voirie et réseaux (PVR) instituée sur le territoire de Saint-Orens en 2001, la totalité de ce coût a été repercutée sur le propriétaire, en l'occurrence la société Monné Decroix Promotion qui s'est acquittée de sa dette en fin septembre 2007.*

*Les travaux ont été réalisés au printemps dernier d'une part, par la communauté urbaine, ayant repris la compétence voirie en septembre 2008 et, d'autre part par le SDEGH sur la partie éclairage.*

*Il y a donc lieu de reverser à la communauté urbaine la PVR relative aux travaux de voirie, soit 71 751 €. »*

### Délibération

Vu la délibération du 03 mai 2001, instituant le principe de la participation pour voies et réseaux,

Vu la délibération du 20 juin 2007, fixant le montant de la participation pour voies et réseaux de l'opération d'urbanisation de la RD2,

Considérant l'arrêté préfectoral en date du 19 septembre 2008 et à la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté Urbaine,

Considérant que, depuis cette date, le Grand Toulouse a la charge de l'ensemble des compétences transférées, en dépenses et en recettes,

Considérant que certaines recettes ont pu être encaissées par les communes avant le transfert des compétences, et relatives à des dépenses réalisées depuis, par la Communauté Urbaine,

Considérant que pour les travaux d'urbanisation de la RD2, la société Monné-Decroix Promotion s'est acquittée en 2007, d'une participation pour voies et réseaux d'un montant de 75 647 €,

Considérant que les travaux de voirie de cette opération ont été réalisés par le Grand Toulouse en avril 2009, pour un montant de 71 751 €,

**Sur** avis de la Commission des Finances,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

De procéder au reversement à la Communauté Urbaine du Grand Toulouse, de la participation pour voies et réseaux relative aux travaux de voirie, soit la somme de 71 751 €.

### **ARTICLE 2**

D'autoriser le Maire à signer la convention de remboursement correspondante.

### **ARTICLE 3**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

#### **▪ Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

- **Monsieur le Maire**  
(*pas de micro*)

### **Délibération**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée qu'en date du 8 avril 2008, elle lui a délégué la signature de certains marchés et accords-cadres ainsi que de leurs avenants, dans la limite de ce que le Code Général des Collectivités Territoriales permettait.

Il indique que l'article L 2122-22 instaurant cette délégation a été modifié, permettant à l'assemblée de lui déléguer la signature de l'ensemble des marchés, accords-cadres et de leurs avenants, sans considération de montant.

Il précise qu'il est souhaitable, pour des raisons évidentes de fonctionnement, d'élargir le champ d'intervention de sa délégation en la limitant toutefois, dans un premier temps, à certains seuils.

Il propose que le Conseil Municipal, l'autorise, par délégation de signature, à conclure les marchés et accords-cadres passés selon la procédure adaptée ainsi que leurs avenants, mais aussi, les avenants des marchés et accords-cadres formalisés, n'entraînant pas une augmentation du montant initial supérieure à 5%.

Le Conseil Municipal,

**Considérant** le bien fondé de la proposition du Maire,  
**Vu** le rapport de présentation de la présente délibération,

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1**

La proposition de Monsieur le Maire est approuvée.

#### **ARTICLE 2**

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 206 000€ HT, de leurs avenants, ainsi que des avenants des marchés et accords cadres formalisés, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget.

#### **ARTICLE 3**

Il en résulte que les délégations accordées à Monsieur le Maire sont les suivantes :

- 1- d'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux,

- 2- de fixer les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal,
- 3- de procéder à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article L 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires,
- 4- de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et accords-cadres d'un montant inférieur à 206 000€ HT, de leurs avenants, ainsi que des avenants des marchés et accords cadres formalisés, qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget
- 5- de décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
- 6- de passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes,
- 7- de créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux,
- 8- de prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières,
- 9- d'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges,
- 10- de décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros,
- 11- de fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts,
- 12- de fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes,
- 13- de décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement,
- 14- de fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme,
- 15- d'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues au premier alinéa de l'article L 213-3 de ce même code,
- 16- d'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les juridictions suivantes :
  - saisine et représentation devant les trois juridictions de l'ordre administratif (tribunal administratif, cour administrative d'appel, conseil d'état)
  - contentieux de l'annulation
  - contentieux de pleine juridiction en matière contractuelle, de responsabilité administrative,
  - contentieux répressif dans le cadre des contraventions de voirie
  - saisine et représentation devant les juridictions civiles et pénales (tribunal d'instance, de grande instance, cour d'appel, cour de cassation)
- 17- de régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux,
- 18- de donner en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local,
- 19- de signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code

de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux,

20- sans objet

21- d'exercer au nom de la commune le droit de préemption défini par l'article L 214-1 du code de l'urbanisme,

22- d'exercer au nom de la commune le droit de priorité défini aux articles L 240-1 et suivants du code de l'urbanisme.

#### **ARTICLE 4**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

#### **▪ Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

APPROBATION DES AVENANTS N°1 AUX LOTS 3, 4, 13, 14, 15, 23, 24, 25, 29, 30 ET 31 ET DE  
L'AVENANT N°2 AU LOT 9

---

#### **▪ Madame CABASSUD**

Je voudrais savoir ce que c'est dans le lot 25 ces « seau d'œufs pochés » ?

#### **▪ Monsieur REVEL**

En cuisine « collectivité », pour des questions d'hygiène, il est interdit que les œufs frais entrent dans les cuisines collectives. Les œufs frais sont au préalable cassés et livrés dans des poches. Il s'agit là d'œufs pochés, donc mi-cuits.

#### **▪ Madame CABASSUD**

Un commentaire sur les limites du principe de précaution. On arrive à des aberrations, faire manger à nos enfants des choses pareilles alors qu'on pourrait leur faire manger des œufs frais de bonne qualité.

### **Délibération**

Monsieur le Maire, rappelle à l'assemblée que la commune de Saint Orens a passé un marché de fourniture de denrées alimentaires pour le fonctionnement de la cuisine centrale.

Il précise que le fonctionnement de la cuisine centrale rend nécessaire l'ajout de références sur les bordereaux de certains lots.

Il indique qu'il convient de rajouter ces références par voie d'avenant.

Il demande ensuite à l'assemblée de bien vouloir l'autoriser à signer ces avenants.

Le Conseil municipal,

**Considérant** le bien fondé de la proposition du Maire,  
**Vu** les projets d'avenants,

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1**

Les projets d'avenant n°1 pour les lots 3, 4, 13, 14, 15, 23, 24 25, 29, 30 et 31 et le projet d'avenant n°2 pour le lot 9 du marché de fourniture de denrées alimentaires, sont approuvés.

#### **ARTICLE 2**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

#### ▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

### **TERRAINS DE GRANDS JEUX : APPROBATION DU LANCEMENT DU MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'OPERATION DE REHABILITATION DES TERRAINS DE GRANDS JEUX**

---

#### ▪ **Monsieur PETREMANN**

*« Le développement depuis plusieurs années des associations de football d'un côté et de rugby masculin et féminin de l'autre, engendre une insuffisance quantitative et qualitative de nos terrains de grands jeux. Cette situation ne permet plus d'accueillir aujourd'hui pleinement et en toute sécurité leurs*

activités.

Ceci mis en corrélation avec une absence de réserve foncière suffisante conduit la Ville à lancer un programme de réhabilitation des terrains de grands jeux qui a pour objectif :

- 1) d'augmenter la capacité de temps d'utilisation
- 2) de mettre les équipements en conformité avec le niveau de pratique des clubs au regard des règlements fédéraux
- 3) de se mettre en conformité également vis-à-vis de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite (PMR)

Le projet proposé consiste d'une part à réaliser au Stade A. AUCLAIR un terrain en gazon naturel avec arrosage intégré et fourreaux de réservation pour une éventuelle extension de l'éclairage de l'aire de jeu.

D'autre part, de transformer au Complexe Sportif l'actuel terrain stabilisé en terrain synthétique avec un nouvel éclairage complet qui nécessitera l'intervention du Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne (SDEHG).

Outre la réalisation de cette aire de jeu, le projet prévoit également la construction de 2 bâtiments vestiaires. L'un sera mutualisé avec le terrain d'honneur de football pour mettre ce dernier en conformité avec les règlements fédéraux au regard du niveau de pratique du club de football de Saint-Orens, mais également de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.

La création de ce terrain impactant physiquement le terrain d'entraînement « HERBE 2 », sont également intégrés les travaux de réaménagement de cet espace à savoir : reprise du collecteur de drainage, implantation de nouveaux projecteurs d'éclairage et réimplantation de 2 terrains de football à 7.

Vu d'une part l'importance et la complexité du projet et d'autre part son coût, d'un montant prévisionnel de 3 046 000 € TTC, celui-ci fera l'objet d'une programmation en plusieurs phases et d'une autorisation de programme.

Les principales phases envisagées de la programmation sont :

- novembre 2009 à mars 2010 : marchés de service et de maîtrise d'œuvre
- avril 2010 à août 2010 : différentes études et validation par le Conseil Municipal
- septembre 2010 à janvier 2011 : marché de travaux
- printemps 2011 : réalisation des travaux
- septembre 2011 : mise en service du terrain synthétique
- juin 2012 : mise en service du terrain engazonné à A. AUCLAIR après une année d'implantation de la pelouse.

Compte tenu du caractère pluriannuel de cette opération, il est proposé d'ouvrir une autorisation de programme pour le montant total de l'opération et de répartir sur chaque exercice les crédits nécessaires au paiement des travaux (crédits de paiement).

En effet, par dérogation au principe d'annualité budgétaire, le code des collectivités permet d'étaler dans le temps les projets d'investissement dont la réalisation et le paiement se concrétisent sur plusieurs exercices.

Le montant de l'autorisation de programme (AP) correspond au coût total estimé du projet et chaque année, le budget primitif inscrit les crédits de paiement (CP), c'est-à-dire les crédits nécessaires aux engagements et mandatements pour l'exercice en cours.

Dans le cadre d'une AP/CP, les crédits votés sont figés, et ne peuvent servir au financement d'une autre opération, sauf décision du conseil municipal.

Il en résulte que l'AP/CP constitue, à elle seule, l'engagement juridique qui permet en fin d'année de reporter sur l'exercice suivant, les crédits qui ne seraient pas payés au 31 décembre.

Dès lors, il appartient au seul conseil municipal de se prononcer sur :

- l'ouverture de l'autorisation de programme : définition du projet, sa durée et son montant
- la répartition des crédits de paiement sur chaque exercice
- d'autoriser toute modification de l'AP/CP

L'ensemble des AP/CP votées, fait l'objet d'un suivi annuel, annexé au budget primitif et au compte administratif.

Ce projet est susceptible d'obtenir des financements de la part notamment, du conseil général, du CNDS, de la Fédération Française de Football (FFF) dans le cadre du Fond d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Afin de solliciter l'ensemble des partenaires, le Maire doit être autorisé à déposer les demandes et signer tous les actes s'y rapportant

La préparation et la réalisation de ce projet, implique pour la collectivité, qu'elle s'entoure de prestataires de services qui auront pour mission de réaliser la maîtrise d'oeuvre (mission complète), les opérations de pilotage et de coordination, le contrôle technique (pour les bâtiments) et le contrôle de la sécurité et la protection de la santé.

L'estimation de l'ensemble de ces prestations est de 243 870 € HT. Ce qui va nous conduire à conclure, pour désigner les prestataires avec lesquels nous allons travailler, des marchés formalisés.

Cette estimation est décomposée comme suit:

Maîtrise d'oeuvre (infrastructure et bâtiment)	180 210 € HT
S. P. S :	22 830 € HT
O.P.C :	22 830 € HT
Bureau de contrôle	18 000 € HT

Il est proposé au conseil municipal

- d'approuver le projet et ses modalités de mise en oeuvre.
- d'ouvrir une autorisation de programme relative à la réhabilitation des terrains de grands jeux (Stade A. Auclair et Complexe sportif) et de s'engager à inscrire les crédits de paiements nécessaires dans les exercices à venir, selon les caractéristiques suivantes

	Coût total	2009	2010	2011	2012
Opération Réhabilitation des terrains de grands jeux	3 046 000 €	1 200 000 €	400 000 €	751 000 €	695 000 €
Stade A. Auclair	395 000 €	300 000 €			95 000 €
Complexe sportif	2 651 000 €	900 000 €	400 000 €	751 000 €	600 000 €

- d'autoriser le Maire à déposer toute demande de subvention concernant cette opération, auprès des divers organismes susceptibles d'accorder un financement, et de signer tous les actes afférents.
- d'autoriser le Maire à attribuer et à signer les marchés de services avec les prestataires dont

- l'offre aura été jugée économiquement la plus avantageuse,*
- *d'autoriser le Maire a signé les courriers de sollicitation du SDEHG.*

▪ **Monsieur GODFROY**

Je ne suis pas spécialiste des infrastructures sportives mais nous avons trois problèmes. Le premier, j'avoue que 3 M€ pour rénover le stade AUCLAIR, même s'il y a les installations électriques et les vestiaires, c'est phénoménal.

Deuxième point, compte tenu de l'état de notre complexe sportif, sommes-nous certains qu'il faille investir 3 M€ à cet emplacement là ? Je sais que sur ces 3 M€, il y a en principe la moitié de subventions, mais il reste 1,5 M€ à charge de la commune et on investit quand même 3 M€ à l'emplacement actuel.

Nous n'avons pas assisté à l'assemblée générale du foot pour des questions matérielles mais nous étions à l'assemblée générale du rugby et manifestement ce que nous avons entendu ne nous conduit pas à penser qu'il y a consensus sur l'emplacement de ces terrains.

On pourrait envisager des hypothèses. Est-ce que par exemple on ne pourrait pas construire un terrain de rugby ailleurs et laisser la totalité des infrastructures au foot ? Je pense que la réflexion n'a pas été assez poussée.

Le troisième point, c'est sur le financement. On finance sur 4 années. On dit qu'en 2009 il y a 1,2 M€, je suppose que ce sont des provisions. L'année prochaine il n'y a que 400 000 € et on termine en 2011 et 2012 avec 751 000 € et 695 000 €. Ça nous conduit en 2012 au mieux si tout va bien.

▪ **Monsieur MERONO**

Vous n'avez certainement pas lu la délibération, ou pas avec l'attention qui était nécessaire. D'abord il ne s'agit pas d'un seul site, il s'agit de deux sites et sur un des deux sites il ne s'agit pas d'une banale opération de replâtrage mais il s'agit d'une opération relativement lourde qui peut arriver, si l'opération est bien conduite, à remplacer l'équivalent de plusieurs terrains de mêmes dimensions.

Sur le terrain Armelle Auclair également, c'est un terrain qui est complètement refait. N'ayez pas l'air de penser ou de faire croire que c'est une petite opération de replâtrage qui coûterait fort cher à la commune parce que ça n'engage à pas grand chose et ça n'apporte rien aux associations sportives. Si elles sont présentes dans la salle je suis sûr qu'elles apprécieront votre propos.

Lorsqu'il est question de modifier l'ordre et d'avoir une AP/CP c'est également un signe qui fait qu'on ne pourra faire autrement que ce qui a été engagé. C'est une certitude pour les associations sportives qui sont concernées que ces terrains seront faits dans la durée. La durée, vous pourriez me dire c'est sur trois ans. Si on regarde les délais légaux pour conduire ce type d'opération on ne peut pas passer à moins de temps.

La question que vous posez c'est de savoir s'il ne faudrait pas à un moment ou à un autre avoir un autre complexe sportif. Mais aujourd'hui il y a urgence. Si vous préconisez de dire, il faut réfléchir pour avoir un autre complexe sportif, nous sommes d'accord. L'autre complexe sportif, compte tenu de ce que vos « amis » nous concoctent, tout ce que nous pourrons faire aujourd'hui nous le ferons, ce qui pourrait être dit qu'on ferait demain ou après-demain ça ne pourra vraisemblablement pas se faire et le complexe nouveau on peut en rêver. La question c'est, est-ce qu'on pourra le faire, compte tenu de ce

que seront les finances locales dans un an ? Là nous nous engageons sur des budgets actualisés, on s'engage d'une façon définitive sur ce projet là.

▪ **Monsieur le MAIRE**

C'est une grande opération parce que lorsqu'on dit dans cette étude là il y aura deux vestiaires sur le complexe sportif actuel c'est parce que nous souhaitons que ces deux vestiaires soient à hauteur des deux terrains réglementaires qui pourront accueillir, autant le synthétique que le terrain d'honneur, des matchs de niveau important. Cela permettra ultérieurement de revoir ce qu'on l'on pourra faire des vestiaires actuels de foot qui sont en contrebas et qui peuvent être utilisés à d'autres fins une fois que les deux vestiaires auront été positionnés en haut.

C'est une opération qui est très lourde financièrement. Mais, un terrain synthétique apporte des avantages aussi en temps d'utilisation et je pense que le club de foot qui a lancé ce débat et les contacts que la Ville a pris avec les trois associations de sports collectifs (rugby et football) a essayé de faire avancer ce dossier. C'est vrai que les délais peuvent paraître longs mais l'inscription d'un programme qui va voir ces sommes affectées, économisées et bloquées dans ce but correspond à une volonté forte et un signe que l'on fera ces terrains là durant cette période.

Là où Claude MERONO a raison c'est qu'on ne sait pas demain, ce qu'on pourra faire en investissement, comme on ne sait pas demain ce qu'on pourra continuer à faire en fonctionnement. Je crois qu'effectivement il faut qu'on fasse les réserves foncières pour un nouveau complexe sportif et c'est durant ce mandat qu'il faudrait qu'on arrive à faire ces réserves foncières.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Je ne sais pas si les associations sportives vont rêver en entendant ce que vous êtes en train de leur dire. La dépense est très importante, nous pensons que la concertation aujourd'hui n'est pas suffisante avec les élus que nous sommes parce que nous trouvons anormal de faire un site délocalisé comme Armelle Auclair et dépenser 1 M€ pour faire un terrain qui dans tous les cas sera isolé. Nous préconisons d'abandonner le projet d'Armelle Auclair et de penser un site ultérieur ou alors autour de Armelle Auclair faire quelque chose qui sera fonctionnel. Si vous avez eu les contacts avec les associations sportives, je pense qu'on n'a pas les mêmes parce qu'ils ne sont pas du tout de cet avis là.

Aujourd'hui ce projet est peut être un peu prématuré dans la manière dont vous le présentez, avec un engagement pour 4 ou 5 ans ou davantage alors que les finances de la commune ne sont quand même pas florissantes. Nous sommes un peu surpris d'avoir ce projet là qui nous tombe dessus et on nous demande de nous engager pour 4 ans.

Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

▪ **Monsieur PETREMANN**

J'ai un peu bégayé mon texte parce que je n'aime pas lire les textes mais quand même, quand je parle librement c'est plus facile.

D'abord, Armelle Auclair c'est 400 000 €. C'est un terrain qui a un 5,15 m de dénivelé, on doit totalement reformater et on doit créer un arrosage parce que c'est un terrain argileux.

Deuxièmement, en ce qui concerne le terrain synthétique. La difficulté ça a été qu'il a fallu

absolument faire un quart de tour à ce terrain pour pouvoir permettre d'avoir les dimensions maximum demandées par les fédérations, c'est-à-dire 127 m de long, ce qui était totalement impossible dans le sens où le stabilisé était placé. Il a fallu faire un quart de tour et on profite de ce quart de tour pour faire les vestiaires adéquats. Un vestiaire c'est de l'ordre de 600 à 700 000 €. Il faut refaire intégralement l'éclairage ; étant donné que le terrain pivote, l'éclairage est à refaire à 100 %. Les drainages sont à refaire à 100 %. Effectivement il existe un deuxième vestiaire qui est mis sur le plan et qui fait arriver la note globale à près de 3 M€. Ce vestiaire sera mis en option. En fait, en fonction des valeurs des appels d'offres on le fera ou on ne le fera pas. Quoi qu'il en soit, si on ne le fait pas les clubs bénéficieront de quatre vestiaires orientés sur les deux terrains, terrain synthétique et terrain herbeux, qui seront aux normes officielles.

Concernant le délai, nous ne pouvons travailler sur ces terrains, étant donné que nous n'avons pas de réserves, que sur une période de mai à août, autrement dit sur une période de cinq mois. En lançant le projet aujourd'hui nous n'aurions pas pu être prêts au mois d'avril 2010 pour pouvoir démarrer les travaux. On pouvait dire on entame ce projet au mois de septembre. Oui hélas au mois de septembre on pouvait le faire, pour le synthétique c'est 3 à 4 mois de travaux, mais pendant ce temps là les équipes n'avaient que le terrain d'honneur pour s'entraîner (une vingtaine d'équipes). Donc ce n'était pas possible. Il faut donc attendre le printemps 2011 pour engager les travaux à la période où les activités sportives s'arrêtent, c'est-à-dire le mois de mai-juin et à ce moment là, à la rentrée, ils pourront avoir ce terrain synthétique.

Pour le terrain herbeux, la difficulté c'était la même chose. On aurait pu le commencer en plein hiver mais aller planter un gazon naturel en plein hiver ce n'est pas bon. Il vaut mieux garder ce terrain un an de plus.

Actuellement nous avons une commune de 10 000 habitants qui accueille une population potentielle sportive de 20 à 25 000, donc il faut faire face à ces demandes d'aires de jeux et il faut prévoir l'avenir mais sur un temps de 15 ans voire plus.

#### ▪ **Monsieur MERONO**

Quand j'entends les propos de M. DEL BORRELLO je ne sais que penser. Je me demande s'il s'agit de fausse ou vraie naïveté ou s'il s'agit de roublardise. Quand je l'entends tout à l'heure croire que la privatisation de la Poste n'est pas en cours je dis que les promesses n'engagent que ceux qui veulent les entendre.

Un terrain de sport nouveau nous pouvons toujours en parler, le réaliser c'est 10 ans minimum. Je pense que vous l'avez analysé ça quand même ou alors c'est que vous êtes d'une naïveté déconcertante.

Ensuite, opposer les sites comme vous le faites j'ai du mal à comprendre. Effectivement, le stade Armelle Auclair peut paraître un petit peu déconnecté de Saint-Orens mais vous-même, votre groupe, êtes en train souvent de demander un rééquilibrage de la commune. Est-ce que ce n'est pas une forme de rééquilibrage de commencer à avoir un équipement sportif structurant ? Est-ce que ce lieu ne sera pas un lieu central très rapidement dans la mesure où 90 hectares qui sont situés à proximité seront demain urbanisés ? Je me pose la question, est-ce que vous connaissez réellement la commune ? Vous parlez que vous avez vu les associations, je me pose la question si c'est un vœu que vous émettez ou si vous les avez réellement vues. Les associations n'ont pas besoin de paroles, elles ont besoin d'actes et là nous proposons des actes et nous nous engageons contractuellement.

▪ **Monsieur DEL BORRELLO**

Je ne vais pas polémiquer mais il n'y a qu'à Saint-Orens qu'on met 10 ans pour construire un terrain de foot. On n'a pas besoin de 10 ans. Quand vous dites dans votre délibération que le projet est complexe, je ne vois pas du tout où est la complexité. Je pense qu'il faut parler de localisation. C'est vrai qu'Armelle Auclair est délocalisé mais si à côté d'Armelle Auclair vous faites un autre terrain, à la limite vous faites un terrain de rugby à Armelle Auclair et un terrain d'entraînement pour le rugby à Armelle Auclair, à ce moment là le synthétique ne le faites pas en plein milieu de ce centre sportif. Faites le à la place du terrain de foot ou à la place du terrain de rugby. N'engagez pas des frais comme ça parce que je trouve qu'il n'est pas bien pensé ce projet.

▪ **Monsieur le MAIRE**

On peut nous accuser d'avoir été lentement mais vous pensez bien qu'on y a travaillé pendant des mois. D'ailleurs, des membres de votre groupe ont été en commission associés à ce projet. Ce n'est pas la solution miracle que l'on trouve. On aurait eu des espaces que la ville aurait achetés et qui auraient permis immédiatement de construire un second complexe du côté de l'Orée du Bois, du lycée, dans cette zone là, on l'aurait fait sauf que nous n'avons pas trouvé les réserves foncières qu'il aurait fallu faire il y a 20 ans.

La complexité de Saint-Orens par rapport à Balma, Ramonville, Castanet, Labège c'est notre vallonnement et que peut être n'ont pas été identifiés assez tôt les grands espaces qu'il fallait geler pour les futurs équipements sportifs.

Je me souviens de ce que disait Gustave Plantade. Par rapport à cet espace là en termes d'hectares, les anciens de Saint-Orens disaient vous n'êtes pas fous de prévoir tant d'hectares pour le sport. A un moment donné il fallait prévoir le deuxième complexe et ça n'a pas été fait. On aura le site de Catala qui connaîtra d'autres évolutions. On est en discussion à la Communauté Urbaine sur ce poumon vert que représente la vallée de la Marcaissonne et la vallée de la Saune.

Claude PETREMANN et Muriel PRUVOT ont été à l'inauguration d'un terrain synthétique à Toulouse dans un complexe existant. On crée des terrains synthétiques dans des complexes existants parce qu'on a les installations d'entraînement complémentaires, on a les vestiaires. Actuellement on ne peut pas faire comme a fait Castanet, d'un côté le rugby, d'un côté le foot. Est-ce qu'on n'a pas un intérêt aussi à avoir des complexes sportifs où se marient des sports différents ?

En attendant, nous présentons un programme qui demande un effort important de la ville, la ville s'engage, va demander au Conseil Général de participer à ces installations et il vaut mieux le faire cette année qu'en 2012 parce que je ne sais pas dans quel état seront les finances du Conseil Général. Au moins on a ce programme, nous allons avancer pour que les clubs de jeux collectifs aient de meilleures conditions d'accueil parce qu'ils font un travail important au niveau du foot, au niveau du rugby féminin qui est remonté dans l'élite nationale et qui fait un gros travail éducatif.

▪ **Monsieur MERONO**

M. GODFROY je pense qu'un esprit aussi affiné que le vôtre, aussi connaisseur des problématiques locales a fourché lorsqu'il a voulu opposer et lorsqu'il fait le reproche de dire qu'on a su trouver des réserves foncières au Tucard et pas là. Ce n'est pas la même nature, ce n'est pas le même prix de terrain. Lorsqu'on veut bâtir un complexe sportif il faut d'abord des terrains qui s'y prêtent. Je ne suis pas sûr qu'on puisse trouver quelques hectares dans le Tucard qui s'y prêtent parce qu'il faut trouver des espaces relativement plats. Je pense que vous vous êtes égaré en faisant cette

comparaison qui n'avait pas lieu d'être là.

▪ **Monsieur GODFROY**

Je suis désolé, des terrains il y en a tout le long de la Marcaisonne. Il suffit de les chercher.

▪ **Monsieur le MAIRE**

On peut demander à notre collègue Denise DELEUZE ou à notre collègue Robert ARTERO ce qu'ils vont vous dire parce que les règles sont un peu plus compliquées.

Il faut des terrains et il faut des installations pour accueillir.

▪ **Madame PRUVOT**

Je me souviens, il y a quelques conseils municipaux, vous avez carrément mis en doute notre réelle volonté politique de les faire. Aujourd'hui nous démontrons le contraire, nous avons l'autorisation de programme c'est-à-dire que nous ancrons dans le marbre la décision de faire ces travaux et vous nous prétextez toute une série de faux arguments, d'une part que ça coûte trop cher, ensuite que ce n'est pas le bon endroit, ensuite qu'il vaut mieux en faire qu'un et pas l'autre. Je ne comprends absolument plus.

Est-ce que vous regrettez que nous les fassions ces terrains ?

▪ **Monsieur GODFROY**

Vous avez de la mémoire Mme PRUVOT mais moi aussi j'en ai. Je me souviens très bien qu'ici même, le 19 décembre dernier, quand on a parlé des 900 000 €, vous nous avez dit « je n'aime pas qu'on mette ma parole en cause ». Je constate qu'aujourd'hui on a 1,2 M€ de provisions et qu'on n'a pas avancé d'un chouia.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Je vous laisse seul juge. Là où vous avez raison, c'est qu'on avait mis 900 000 € au budget primitif et au budget supplémentaire pour montrer notre volonté collective on a mis 300 000 €. Ils seront l'amorce de ce fameux programme d'investissement, complété par le budget que nous préparons et que nous voterons en décembre. Les difficultés d'un tel programme nécessitent des règles qui nous sont imposées par le code des marchés publics. On s'est entouré d'un cabinet qui nous a guidés. On se rend compte qu'on doit passer par toutes ces étapes. On va le faire et bien sûr que ça demande encore de la patience. Je remercie les services de la ville qui travaillent sur ces dossiers, même si nous les élus parfois on souhaiterait que ça aille plus vite. Il faut reconnaître que derrière c'est eux qui doivent vaincre les difficultés.

**Délibération**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que dans le cadre de l'opération de réhabilitation des terrains de grands jeux, l'ensemble des prestations de services à réaliser pour cette opération doivent être cumulées (y compris la maîtrise d'œuvre).

Il explique que vu les montants estimés qui découlent des études préalables que la

commune a fait réaliser, des marchés formalisés sont rendus nécessaires pour les prestations de maîtrise d'œuvre (mission complète et les opérations de pilotage et de coordination), ainsi que pour les missions de Sécurité Protection de la Santé et de Contrôle Technique des bâtiments et infrastructures à inclure dans le projet.

Il précise que le montant prévisionnel estimatif de l'ensemble des marchés de services (y compris maîtrise d'œuvre) s'élève à : 243 870€ HT qui se décompose comme suit :

Maîtrise d'œuvre :	180 210€ HT
O.P.C :	22 830€ HT
S.P.S :	22 830€ HT
Contrôle Technique :	18 000€ HT

Il demande à l'assemblée, de bien vouloir valider le lancement de l'ensemble des marchés de services liés à cette opération et de l'autoriser à contracter avec les prestataires retenus.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Le lancement de l'opération « réhabilitation des terrains de grands jeux » est validé.

### **ARTICLE 2**

Le Maire de Saint-Orens de Gameville est autorisé à attribuer et à conclure les marchés de services et de prestations intellectuelles relatifs à l'opération de « réhabilitation des terrains de grands jeux » avec les opérateurs économiques ayant proposé l'offre jugée économiquement la plus avantageuse.

### **ARTICLE 3**

Il sera communiqué, lors du premier Conseil municipal qui se déroulera après la conclusion des marchés, les rapports d'analyse ainsi que les attributaires et le montant précis des prestations.

### **ARTICLE 4**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale, de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

#### **▪ Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ? 7 (Mmes Fabre – Combes-Boissot – Ayad – Ducos – MM. Del Borrello – Godfroy – Jop)

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à la majorité, je vous en remercie.

**Délibération**

Vu les articles L2121.29, L2122.21, L2311.2 et 2331.6 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant le projet d'aménagement des terrains de grands jeux, situés au stade A. Auclair et au complexe sportif,

Considérant la réalisation pluriannuelle de cette opération, de 2009 à 2012,

Considérant qu'il appartient à la municipalité, dans un souci de bonne gestion, de rechercher les subventions permettant de financer les projets votés par le Conseil Municipal,

**Sur avis de la Commission des Finances,**

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

D'approuver l'enveloppe prévisionnelle de l'opération arrêtée à 3 046 000 € T.T.C. et d'ouvrir une autorisation de programme correspondante pour la réalisation de cette opération, sur durée 2009 à 2012.

**ARTICLE 2**

De s'engager à inscrire dans le budget des exercices à venir les crédits nécessaires au paiement intégral de cette opération, soit la répartition suivante des crédits de paiement :

2009 : 1 200 000 €

2010 : 400 000 €

2011 : 751 000 €

2012 : 695 000 €

**ARTICLE 3**

D'autoriser le Maire à déposer auprès de divers organismes et partenaires les demandes de subventions, et à signer tous les actes s'y rapportant

**ARTICLE 4**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ? 7 (Mmes Fabre – Combes-Boissot – Ayad – Ducos – MM. Del Borrello – Godfroy – Jop)

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à la majorité, je vous en remercie.

▪ **Monsieur PETREMANN**

Nous avons jusqu'à présent des conventions annuelles et le Conseil Régional nous propose de faire des conventions pluriannuelles de 10 ans. Au lieu de la faire chaque année on la fera tous les dix ans.

Les tarifs sont augmentés de 2,38 %.

- Stade : 9.18 € / heure
- Gymnase : 12.92 € / heure
- Piscine : 27.67 € / heure / couloir

Cette convention sera repassée en 2017-2018.

▪ **Monsieur BAPT**

Les tarifs sont augmentés de 2,38 % et quid pour les dix prochaines années ?

▪ **Monsieur PETREMANN**

C'est le Conseil Régional qui fixe les augmentations de tarifs. C'est indexé sur des indices qui permettent d'arriver à cette augmentation.

▪ **Madame REVEL**

Page 80, il y a marqué en dessous du tarif de la piscine : « *les tarifs seront révisables automatiquement tous les ans en fonction des variations de l'indice du coût de référence des loyers publié par l'INSEE, base 2<sup>ème</sup> trimestre* ».

**Délibération**

Monsieur le Maire expose que dans le cadre de la loi du 12 juillet 1999, la Région Midi-Pyrénées nous demande d'approuver une nouvelle convention pluriannuelle pour une durée de 10 années scolaires, qui fixe les conditions de mise à disposition du gymnase au Lycée P.P. RIQUET.

Cette nouvelle convention a pour objectif d'améliorer les délais de règlement de cette aide financière aux collectivités propriétaires.

Dans ce cadre, la Région Midi-Pyrénées nous demande pour l'année 2008-2009 de valider la tarification horaire ci-après :

- Stade : 9.18 € / heure ;
- Gymnase : 12.92 € / heure ;
- Piscine : 27.67 € / heure / couloir (dans limite de 2 couloirs par tranche de 30 élèves).

Monsieur le Maire précise que la Commission Vie de la Cité a donné un avis favorable en sa séance du 15 septembre 2009 à ce dossier.

Après avoir donné lecture de la convention, Monsieur le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir l'adopter et de valider les tarifs proposés afin de percevoir cette redevance.

Le Conseil Municipal,

**Considérant** le bien fondé de cette proposition,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Approuve la convention pluriannuelle proposée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées.

**ARTICLE 2**

Valide la nouvelle tarification proposée par le Conseil Régional Midi-Pyrénées.

**ARTICLE 3**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL GENERAL - ACQUISITION DE MATERIELS  
TECHNIQUES – SERVICE DES SPORTS

DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL GENERAL - INSTALLATION D'UN PORTIQUE AU  
COMPLEXE SPORTIF

DEMANDE DE SUBVENTION – CONSEIL GENERAL - REFECTION DES COURTS DE TENNIS  
EN TERRE BATTUE

---

▪ **Monsieur PETREMANN**

Ce sont des demandes de subventions de matériel concernant :

- une autolaveuse pour une valeur de : 6 450 €
- un tondobroyeur pour une valeur de : 2 714 €
- un scarificateur pour une valeur de : 3 980 €
- un portique pour une valeur de : 5 350 €
- la réfection de 2 courts de tennis en terre battue pour une valeur de : 4 200 €

**Délibération**

**Demande de subvention – Conseil Général**

**Acquisition de matériels techniques – Service des Sports**

Monsieur le Maire expose :

La nécessité de doter le service des sports de divers matériels techniques conformes aux normes de sécurité afin de permettre au personnel communal de mieux répondre aux missions d'entretien des équipements sportifs.

Monsieur le Maire indique que de la consultation menée par le Service des Sports, auprès des différents fournisseurs, il ressort que les sociétés dont les noms suivent ont proposé les matériels répondant au mieux à la demande.

NOM	NATURE	MONTANT H.T. DEVIS
Société SPE 6, rue Jacques Babinet 31100 TOULOUSE	Autolaveuse TENANT T 5	6 450 ,00 €
<b>Société LABOR HAKO</b> ZI de la Glacière 13 Impasse Pierre Camo 31200 TOULOUSE	Tondobroyeur CT 125 C3	2 714,00 €

<b>Ets LOUIS GAY S.A.S</b> 33 Avenue de l'Europe Castelnau d'Estrétefonds 31621 EUROCENTRE Cedex	Scarificateur YVMO Type DF 425	3 980,00 €
--	-----------------------------------	------------

Monsieur le Maire, après avoir présenté les pièces justificatives, demande à l'Assemblée de prononcer le bien fondé de ces acquisitions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Considérant** la nécessité de doter cet équipement de matériels techniques,

**APPROUVE** les devis établis par :

- **La Société SPE** dont le montant s'élève à 6 450,00 Euros HT.
- **La Société LABOR HAKO** dont le montant s'élève à 2 714,00 Euros HT.
- **Les Ets GAY** dont le montant s'élève à 3 980, 00 Euros HT.

**SOLLICITE** du Département l'aide la plus large possible pour faire face à cette dépense.

**INDIQUE** que les sommes nécessaires à ces acquisitions sont inscrites au Budget Primitif 2009 chapitre 21.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

---

### **Délibération**

#### **Demande de subvention – Conseil Général**

#### **Installation d'un portique au complexe sportif**

Monsieur le Maire expose :

La nécessité de procéder aux travaux implantation d'un portique au Complexe sportif Municipal afin de garantir la sécurité des biens et des personnes en interdisant l'accès des véhicules de plus de 2 00 m de hauteur au parking de cette installation.

En rappelant le souci constant de la Ville de préserver et d'aménager des installations sportives, pour améliorer ainsi le cadre de vie des associations et de la population.

Monsieur le Maire indique que de la consultation menée par le Département des Etudes et des Prestations Techniques auprès des différents fournisseurs, il ressort que la société dont le nom suit a proposé la prestation répondant le mieux à la demande.

NOM	NATURE	MONTANT H.T. DEVIS
<b>CHAUDRONNERIE PORT SUD</b> 37 Chemin de Pécette 31520 RAMONVILLE St AGNE	PORTIQUE	5 350.00 €

Monsieur le Maire, après avoir présenté les pièces justificatives, demande à l'Assemblée de prononcer le bien fondé de ces acquisitions.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Considérant** qu'il appartient à la Ville de poursuivre ses efforts en matière d'aménagement des installations sportives,

### **DECIDE**

#### **ARTICLE 1**

Installation d'un portique au Complexe Sportif Municipal pour un montant de 5 350.00 € HT est approuvée.

#### **ARTICLE 2**

Monsieur le Maire est chargé de solliciter auprès du Conseil Général la subvention la plus élevée possible pour financer cette opération.

#### **ARTICLE 3**

La participation de la Commune a été inscrite au Budget Primitif 2009 – chapitre 21.

#### **ARTICLE 4**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

---

### **Délibération**

#### **Demande de subvention – Conseil Général Réfection des courts de tennis en terre battue**

Monsieur le Maire expose :

La nécessité de procéder aux travaux de réfection des courts de tennis en terre battue situés au Complexe Sportif Municipal afin de garantir la pérennité de ces installations et la sécurité des usagers.

En rappelant le souci constant de la Ville de préserver et d'aménager des installations sportives, pour améliorer ainsi le cadre de vie des associations et de la population.

Monsieur le Maire indique que de la consultation menée par le Service des Sports auprès des différents fournisseurs, il ressort que la société dont le nom suit a proposé les prestations répondant le mieux à la demande.

NOM	NATURE	MONTANT H.T. DEVIS
<b>SOL SPORT APPLICATION</b> BP N° 3 82800 NEGREPELISSE	Réfection de 2 courts de tennis en terre battue	4 200.00 €

Monsieur le Maire, après avoir présenté les pièces justificatives, demande à l'Assemblée de prononcer le bien fondé de ces travaux.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

**Considérant** qu'il appartient à la Ville de poursuivre ses efforts en matière d'aménagement des installations sportives,  
**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Les travaux de réfection des courts de tennis en terre battue pour un montant de 4 200.00 euros hors taxes sont approuvés.

**ARTICLE 2**

Monsieur le Maire est chargé de solliciter auprès du Conseil Général la subvention la plus élevée possible pour financer cette opération.

**ARTICLE 3**

La participation de la Commune a été inscrite au Budget Primitif 2009 – chapitre 21.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Pour ces 3 demandes de subventions au Conseil Général, y a-t-il des interventions ? Je vous propose un vote groupé.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elles sont adoptées à l'unanimité, je vous en remercie.

ECLAIRAGE DU PASSAGE PIETON POUR L'OPERATION IMMOBILIERE MONNE DECROIX  
AVENUE DE REVEL – AFFAIRE 4 BR 76

ECLAIRAGE DU PASSAGE PIETON ROUTE DE REVEL  
AFFAIRE 4 BR 121

DEPLACEMENT D'APPAREILS D'ECLAIRAGE PUBLIC AVENUE DU LYCEE  
AFFAIRE 4 BR 149

RENOVATION D'APPAREILS D'ECLAIRAGE PUBLIC VETUSTES EN DIVERS SECTEURS  
AFFAIRE 4 AP 174

RENOVATION D'APPAREILS D'ECLAIRAGE PUBLIC VANDALISES OU ACCIDENTES EN  
DIVERS SECTEURS – AFFAIRE 4 AP 224

---

▪ **Monsieur Robert ARTERO**

Cela concerne des avant-projets sommaires concernant la rénovation d'appareils, suite à leur vétusté ou au vandalisme, ensuite il y a des travaux que nous avons demandés à la sortie de l'opération Monné-Decroix Avenue de Revel, des travaux que nous avons demandés au passage piétons suite à la réalisation de la piste cyclable venant d'Auzielle et la traversée vers le collège et ensuite des travaux d'éclairage suite au déplacement d'appareils qui était la conséquence d'aménagement de la voirie pour les bus du lycée. Il y avait un terre-plein central au lycée, on raccourcit ce terre-plein central, on le déplace, et au milieu du terre-plein central il y avait un éclairage public qui lui aussi est déplacé.

Pour ces 5 affaires je vous propose d'autoriser le syndicat à poursuivre ses travaux.

▪ **Monsieur GODFROY**

A propos du terre-plein central qui est à l'entrée de Monné-Decroix j'ai déjà vu des gens qui passent carrément à gauche pour entrer directement dans la résidence. Il est manifeste qu'un jour ou l'autre il y aura des accidents là.

▪ **Monsieur le MAIRE**

C'est vrai que là nous sommes dans un cas d'incivisme affolant. Le terre-plein central fait partie d'un ensemble qui sera ensuite sécurisé par le rond-point qui sera au Bois de Tachou. On espère que l'inconscience reculera. Ce terre-plein central amène déjà quand même à une limitation de la vitesse. C'était une partie de Saint-Orens où on avait une accélération dans la descente. Le Conseil Général nous a imposé cette solution là, et je pense qu'elle est raisonnable dans l'interdiction de tourner à gauche.

### **Délibération**

#### **Eclairage du passage piéton pour l'opération immobilière Monné Decroix avenue de Revel – Affaire 4 BR 76**

#### **Annule et remplace la délibération du 2 juillet 2009**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de ses compétences statutaires, et suite à la demande de la commune en date du 18 mars 2009, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a fait étudier les travaux d'éclairage du passage piéton de l'opération immobilière Monné Decroix avenue de Revel, comprenant :

- l'extension du réseau EP sur environ 40 ml en 4 x 16 mm<sup>2</sup> + Ø 63
- l'implantation de deux candélabres type LCP 400, 250 W IM avec 2 clignotants latéraux h=5 m.

Le coût total de ce projet est estimé à 16 838 €.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 4 876 €.

La commune demande au Syndicat de réaliser les travaux dans les meilleurs délais. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 4 876 €.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

---

### **Délibération**

#### **Eclairage du passage piéton route de Revel**

#### **Affaire 4 BR 121**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de ses compétences statutaires, et suite à la demande de la Commune en date du 21 avril 2009, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a fait étudier les travaux d'éclairage du passage piéton route de Revel, comprenant :

Réalisation d'une extension souterraine, depuis le réseau d'éclairage existant, pour

alimenter 2 ensembles d'éclairage à placer de part et d'autre de la traversée piétonne (18 ml) à sécuriser

Fourniture et pose de 2 ensembles de 5 mètres de hauteur.

Le coût total de ce projet est estimé à 9 459 €.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la Commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 2 739 €.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Où l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la Commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la Commune d'une part d'emprunt au plus égale à 2 739 €.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

---

### **Délibération**

#### **Déplacement d'appareils d'éclairage public avenue du Lycée Affaire 4 BR 149**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que, dans le cadre de ses compétences statutaires, et suite à la demande de la commune en date du 2 juillet 2009, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a étudié les travaux détaillés ci-dessous :

dépose de 2 mâts d'éclairage public, 2 boîtes de dérivation, GC sur 2x2m, après création du nouveau terre-plein central : mise en place de 3 nouveaux candélabres type Climat, ZA ou Plurio, H=4m – RAL 3004.

Le coût total de ce projet est estimé à 6 562 €.

Monsieur le Maire précise que le SDEHG serait attributaire du FCTVA et solliciterait du Conseil Général la subvention la plus élevée possible.

Compte tenu de la participation du SDEHG sur le montant restant à la charge de la commune après déduction de cette subvention, la contribution de la commune serait au plus égale à 1 900 €.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 1 900 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif 2009.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

---

### **Délibération**

#### **Rénovation d'appareils d'éclairage public vétustes en divers secteurs Affaire 4 AP 174**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune en date du 16 juin 2009, concernant la rénovation d'appareils d'éclairage public vétustes en divers secteurs de la Commune, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

-remise en état de 48 appareils d'éclairage public vétustes sur la Commune en divers secteurs:

Appareils n° 356, 187, 186, 911, 1197, 624, 641, 773, 581, 1176, 1680, 1681, 1676, 1659, 1664, 1665, 1672, 1673, 1675, 1551, 2297, 2298, 2336, 2330, 2329, 3075, 2104, 2105, 2109, 2110, 2117, 2118, 1959, 2702, 2724, 2726, 2495, 2496, 2633, 2635, 2636, 2660, 2661, 2662, 2657, 2658, 2659, 842.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la Commune se calculerait comme suit :

- TVA éligible au FCTVA	4 074 €
- part gérée par le Syndicat	15 400 €
- Part restant à la charge de la Commune (estimation)	7 938 €
Le coût total de ce projet est estimé à	27 412 €

Cette catégorie de travaux est éligible à une subvention du Conseil Général.

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la Commune pour validation avant exécution.

Ouï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la Commune s'engage à verser au Syndicat Départemental une contribution au plus égale à 7 938 € et d'imputer la dépense sur les crédits ouverts au budget primitif 2009.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

---

### Délibération

#### **Rénovation d'appareils d'éclairage public vandalisés ou accidentés en divers Secteurs - Affaire 4 AP 224**

Monsieur le Maire, informe le Conseil Municipal que, suite à la demande de la Commune en date du 9 décembre 2008, concernant la rénovation d'appareils d'éclairage public vandalisés ou accidentés en divers secteurs, le Syndicat Départemental d'Electricité de la Haute-Garonne a réalisé l'Avant-Projet Sommaire de l'opération suivante :

- mise à niveau de 15 appareils d'éclairage public vandalisés ou accidentés sur la Commune en divers secteurs:  
Appareils n° 514 – 515 – 516 – 52 – 667 – 702 – 1182 – 631 – 745 – 1674 – 1553 – 2246 – 2245 – 1981 – 3010.

Compte tenu des règlements applicables au SDEHG, la part restant à la charge de la commune se calculerait comme suit :

- TVA éligible au FCTVA	3 666 €
- Part restant à la charge de la commune (estimation)	21 005 €
Le coût total de ce projet est estimé à	24 671 €

Avant d'aller plus loin dans les études de ce projet, le SDEHG demande à la Commune de s'engager sur sa participation financière.

Dès réception de cette délibération, les services techniques du Syndicat pourront finaliser l'étude et des plans définitifs seront transmis à la commune pour validation avant exécution.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de couvrir cette contribution par voie d'emprunt et de prendre rang sur un prochain prêt du Syndicat Départemental.

Oùï l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le projet et décide de demander l'inscription de cette opération sur les crédits du SDEHG. Après inscription, et réalisation des travaux, la commune demande la réservation d'une part d'emprunt auprès du Syndicat Départemental et décide de prendre en charge les annuités découlant pour la commune d'une part d'emprunt au plus égale à 21 005 €.

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

#### ▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur ces 5 délibérations ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elles sont adoptées à l'unanimité, je vous en remercie.

▪ **Monsieur PETREMANN**

Nous avons de sérieux problèmes concernant la salle du Lauragais, y compris le Dojo, c'est-à-dire qu'on avait des personnes qui rentraient n'importe quand, n'importe comment, même le dimanche alors qu'il n'y avait pas d'activités.

Nous avons décidé de remplacer cette porte d'entrée qui tombait en lambeaux et en même temps on a décidé de mettre un contrôle d'accès, c'est-à-dire que chaque personne au lieu d'avoir une clé aura un badge avec des autorisations d'entrée dans des créneaux bien définis, ce qui permettra de sécuriser la salle et de savoir a posteriori qui est rentré, qui est sorti. Il ne s'agit pas de « fliquer ». Nous saurons quel sont les derniers utilisateurs de la salle, donc ils seront un peu plus motivés pour essayer de sécuriser ce lieu en sortant.

La porte d'entrée a coûté 4 130 € et le contrôle d'accès 6 984 €.

Ce contrôle d'accès pourra s'intégrer à terme dans un contrôle général des équipements publics. Actuellement nous avons Altigone qui est sous contrôle d'accès, plus tard on aura d'autres bâtiments et ça pourra être centralisé, ce qui permettra de sécuriser nos équipements.

▪ **Monsieur le MAIRE**

C'est une première étape à la salle polyvalente et je pense qu'il faudra que les élus s'emparent d'un travail de rénovation de cette salle qui est une salle centrale où il y a des problèmes de chauffage, de locaux de douche, de WC qu'il faut moderniser. Je pense qu'il y a un gros travail à faire sur cette salle. On a commencé par cette sécurisation mais le but ce n'est pas de la transformer en un bunker, c'est la transformer ultérieurement en une salle plus agréable et économe en dépenses d'énergie.

▪ **Monsieur GODFROY**

Il y a un problème qu'il faudrait essayer de régler c'est comment les gens qui n'ont pas de badge et qui ont des réunions après 18 h au CTM peuvent rentrer ? Il m'est arrivé fréquemment de rester coincé dehors.

▪ **Monsieur le MAIRE**

En tant que conseiller municipal vous soumettez une question qu'il faut qu'on résolve.

▪ **Monsieur PETREMANN**

La personne qui organise la réunion normalement a un badge. Une fois qu'elle est rentrée elle a la possibilité de laisser la porte ouverte par une inhibition de la gâche. Effectivement il reste le portail extérieur qui se ferme automatiquement à partir d'une certaine heure. C'est un code que tout élu peut avoir facilement. Ça revient à l'organisateur de la réunion qui doit en premier lieu s'assurer que la gâche est désactivée de manière que les personnes suivantes puissent rentrer.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Monsieur GODFROY, il n'y a que les questions qu'on ne pose pas qui ne trouvent pas de réponse, on trouvera une réponse.

**Délibération**

Monsieur Le Maire indique que la Salle de Lauragais et le Dojo sont souvent fréquentés par des personnes en dehors des activités sportives ou culturelles.

Afin de contrôler la fréquentation de ces salles, il propose de mettre en place un contrôle d'accès avec ouverture des portes (salle Lauragais et Dojo) par badge avec programmation horaire et de remplacer la porte d'entrée de la salle du Lauragais qui est en mauvais état.

Le montant de ces travaux s'élève à :

- contrôle d'accès :	6 984,00 €
- remplacement porte :	4 130,00 €
TOTAL HT	11 114,00 € soit 13 392,34 € TTC

Il soumet le projet à l'assemblée et lui demande de bien vouloir se prononcer sur son utilité et sa convenance.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré,

**Considérant**, que le projet répond à un besoin réel,

**DECIDE**

**ARTICLE 1**

Les travaux de sécurisation des accès de la salle du Lauragais et du Dojo, pour un montant de 11 114,00 € HT (13 292,34 € TTC) sont approuvés.

**ARTICLE 2**

Monsieur le Maire est chargé de solliciter auprès du Conseil Général la subvention la plus élevée possible pour l'aider à financer ces travaux.

**ARTICLE 3**

Les sommes nécessaires au financement de cette opération est inscrite au Budget Communal 2009, chapitre 21, article 2158.

**ARTICLE 4**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération. En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Vous avez eu ce document, où vous aviez deux parties : une délibération du Grand Toulouse du 9 juillet et vous avez l'avis que l'on vous propose sur le projet de révision du Plan de Déplacement Urbain qui est un dossier qui a été consultable par chaque conseiller municipal et il y a eu plusieurs réunions, une réunion de présentation au Centre Pierre Baudis et une commission interne où nous avons eu une discussion sur cet avis qui a été rédigé à partir de ce qui s'est dit lors de cette réunion.

Je vais juste m'en tenir à ce qui compte :

*« Bien que complet et de qualité, le projet de révision du PDU appelle quelques remarques concernant plus particulièrement le territoire communal de Saint-Orens de Gameville et les communes limitrophes :*

- *La commune de Saint-Orens de Gameville demande que la priorité soit donnée aux investissements concernant les transports en commun. Elle est attachée à la réalisation rapide d'un axe de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur la RD2 avec la mise en circulation d'un tramway. Celui-ci devra permettre de relier le plus rapidement et le plus directement possible une station du métro, raccourcissant ainsi l'accès au centre-ville de Toulouse.*
- *La connexion entre la Liaison Multimodale Sud-Est (LMSE) et la route de Castres en transports en commun devra être assurée par un site propre sur le tronçon de la RD16. La liaison transversale en transports en commun entre Buchens-Ramonville et Balma-Gramont sera ainsi complète, irriguant des territoires en devenir.*
- *Le lien entre la LMSE et la 1ère phase de la Jonction-Est au niveau d'Entiore permettra de rapprocher les zones économiques de la Plaine et celles de la Marcaissonne (Toulouse – Saint-Orens).*
- *Avant la mise en service de la LMSE, tout doit être mis en œuvre pour rendre les lignes de transport urbain 108 et 79 très efficaces en terme de cadencement et de temps de parcours, de manière à améliorer les conditions d'accès des Saint Orennais aux stations de métro de la ligne B.*
- *En matière de gestion des flux de marchandises, le transport des matières dangereuses et les itinéraires de grand gabarit sont absents du diagnostic et des propositions d'actions. Pourtant, du point de vue des risques engendrés pour les communes traversées et des implications sur les aménagements d'axe de TCSP, cette problématique est loin d'être négligeable.*
- *La création de parc-relais aux deux extrémités de la commune, pour la LMSE et le futur Tramway, est essentielle et devra être soignée en matière d'intégration au tissu urbain existant.*
- *S'agissant du financement de l'ensemble des besoins estimés eu égard aux objectifs à*

*atteindre dans le cadre de ce projet de révision du PDU, Tisséo-SMTC constate qu'il dépasse ses capacités financières actuelles. Les actions et les projets sont donc à prioriser. Il conviendra que les collectivités concernées prennent position tant sur le financement des nouveaux investissements que sur les dépenses d'exploitation induites.*

*Au regard du contenu du projet de révision du PDU il vous est proposé que le Conseil Municipal donne un avis favorable sous réserve de la prise en compte des remarques ci-dessus et des propositions formulées dans la délibération de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse en date du 9 juillet 2009 ».*

▪ **Monsieur GODFROY**

La question des transports et des déplacements sur l'agglomération toulousaine jusqu'à une période récente n'a jamais été conçue et traitée au niveau de cette agglomération. Le métro est implanté sur la stricte commune de Toulouse, le terminus de la ligne B à Ramonville est sur le territoire toulousain et il a fallu des années pour que la ligne A franchisse la rocade à Balma-Gramont.

Je considère à titre personnel que cette situation est emblématique des dégâts que peuvent provoquer sur une collectivité territoriale les affrontements droite-gauche.

Le principal avantage de ce plan de déplacement urbain est de compléter le réseau de métro par un maillage de tramway dont les deux éléments essentiels sont la ligne E (Beauzelle-les Arènes) qui sera en principe ouverte à la fin de l'année prochaine et sera ensuite prolongée jusqu'au Grand Rond en principe en 2013 pour prendre le nom de Garonne en franchissant le Pont Saint-Michel et être ensuite éventuellement prolongée vers Labège ou Saint-Orens. Le deuxième, c'est ce qu'on appelle la ligne Canal, c'est-à-dire cette ligne qui devrait plus tard relier le Grand Rond aux Ponts-Jumeaux par la gare Matabiau.

Ce PDU a deux inconvénients. Le premier, il n'est pas financé et le second il n'est pas à la hauteur des enjeux en ce qui concerne le Sud-Est toulousain. La Communauté Urbaine dit que « compte tenu du coût de ce PDU, 1 milliard 300 millions et du passif de TISSEO qui est également de 1 milliard 300 millions et que je supporte seule, je ne suis pas en état de le financer ».

Par conséquent, il faut mettre autour de la table une nouvelle gouvernance et autour de la même table la totalité des collectivités de l'agglomération, c'est-à-dire le Grand Toulouse mais aussi la Communauté du Muretain, le Conseil Général, le Conseil Régional et le Sicoval, lequel Sicoval dit, et ce n'est pas illégitime, je veux bien financer le PDU mais je veux aussi en tirer des bénéfices et par conséquent je veux qu'on prolonge la ligne B du métro jusqu'à Labège.

Aujourd'hui nous en sommes là et on va attendre le 20 octobre puisque c'est en principe à cette date que le Conseil Général doit se saisir du dossier et dire quel est le montant de l'enveloppe qu'il va mettre sur la table.

Je suis tout à fait d'accord avec vous Monsieur le Maire lorsque vous dites qu'une partie de la taxe carbone ou plutôt de la contribution climat énergie devrait être consacrée au développement des transports urbains.

Saint-Orens a fait le choix du tramway et là je crois qu'il faut être clair. Outre la difficulté de stocker en entrée de commune une grande partie du trafic en provenance de l'Est et du Sud-Est, la réalisation d'une ligne de tramway « le Grand Rond- Saint-Orens », c'est la disparition de toute circulation et de

tout stationnement automobile sur l'allée des Demoiselles, l'avenue Saint-Exupéry et la totalité de la RD2 jusqu'à la gendarmerie de Saint-Orens.

Cette ligne « le Grand-Rond-Saint-Orens » c'est aujourd'hui 285 M€ et on dit au niveau de Montaudran qu'on pourrait mettre en place une fourche avec deux branches, l'une vers Saint-Orens, l'autre vers Labège, ce qui fait que si on tient compte du prix du kilomètre de tramway on doit tourner sur une facture qui tourne autour de 350 M€ que je demande à comparer avec le coût actualisé du prolongement du métro qui est de 440 M€.

La seule certitude que nous ayons, et là je vais être un peu franc, le tramway à Saint-Orens c'est l'alibi du Tucard. C'est parce qu'on va avoir un tramway à Saint-Orens qu'on va construire 850 logements à l'Orée du Bois qui vont complètement détruire l'identité de ce quartier et c'est parce qu'on va construire 850 logements à l'Orée du Bois qu'il nous faut un tramway. Or, le mode de transport qui est utile, nécessaire pour le Sud toulousain ne concerne non seulement la commune de Saint-Orens et les autres communes du Sud-Est mais la totalité des communes vers Revel, Villefranche et au-delà, l'objectif étant bien de cristalliser l'essentiel du trafic sur la plate-forme multimodale train-métro-bus de la Cadène.

Le prolongement du métro jusqu'à Labège apparaît donc comme une nécessité et ensuite il devra être prolongé vers Saint-Orens, non pas comme par Lalande et la rue de la Pradelle comme vous l'envisagez, mais en longeant la déviation et en desservant bien entendu le lycée mais aussi tous les quartiers les plus peuplés de Saint-Orens, c'est-à-dire l'Orée du Bois, les 3 sites du Tucard, les Hauts de Gamme et bien entendu les deux maisons de retraite.

Je ne sais pas s'il y aura un jour un tramway à Saint-Orens mais ce dont je suis sûr aujourd'hui c'est que le prolongement du métro aura lieu. D'abord c'est une question de bon sens et ensuite de deux choses l'une ou le prolongement de la ligne B jusqu'à Labège-La Cadène aura lieu ou le PDU ne sera pas financé. Je constate que de ce point de vue les Verts du Conseil Municipal à Toulouse qui étaient jusqu'à présent contre le prolongement de la ligne B du métro jusqu'à Labège sont en train de changer d'avis.

▪ **Monsieur le MAIRE**

J'aurais souhaité, entre 1991 et 1995 que beaucoup de personnes se battent pour le franchissement du Palays par le métro comme certains qui sont autour de la table l'ont fait. A ce moment là on se battait pour le recul du péage, puisqu'on parlait d'un péage au niveau du branchement de l'autoroute de l'Ariège et aussi l'arrivée du métro sur ces espaces libérés près de la Ferme de Cinquante. On aurait pu avoir une connexion à cet endroit là et c'est dommage qu'à l'époque on ait refait un Jolimont parce qu'on a été s'enclaver entre Pech David, le Palays et la faculté.

Maintenant nous sommes avec un défi qui est un défi nouveau parce qu'on a beaucoup de territoires à irriguer en transports en commun performant. Prolonger le métro dans la zone économique de Labège à travers un Palays difficile à traverser même en métro à un moment où les travaux sont terminés, où on n'a plus les extracteurs, où on n'a plus tout ce qui fait l'ingénierie nécessaire, ça entraîne des coûts importants et nous traversons des zones qui sont certes économiques mais qui n'ont pas d'habitat.

Or, un métro doit avoir des zones habitées avec des taux à l'habitant à l'hectare très importants. C'est un constat que font toutes les collectivités qui se penchent sur ces questions.

Nous avons fait deux lignes de métro. Nous ne sommes plus en capacité à financer du métro parce qu'on aurait peu de kilomètres au rendez-vous. On part sur du tramway et la ligne E de tramway qui va être mise en service en novembre 2010. On redémarre le tramway à Toulouse. Le tramway existait, il arrivait à Castanet, à Cugnaux, à Blagnac, etc. Le franchissement de la Garonne c'est quelque chose d'important parce que c'est la liaison à la station ligne A des Arènes et à la station ligne B du Palais de Justice et un Grand-Rond en attente.

En même temps nous sommes en train de lancer une étude pour amener le tramway jusqu'à l'aéroport et on a dans les cartons une étude pour prolonger le tramway jusqu'à un nouveau site qui pourra servir à un Parc des Expositions mieux irrigué en terme de circulation et proche de Blagnac.

La SMAT a été mandatée pour travailler sur les 35 kilomètres de tramway et effectivement l'axe vers Saint-Orens et l'axe Canal du Midi. En partant de là nous aurons des projets qui vont prendre en compte ce qu'il faut faire en termes de foncier, d'effacement de réseaux, de recomposition de l'espace, de nouvelles façons de circuler.

Le tramway a un rôle très urbain et même dans un site qui est contraint. On le voit d'ailleurs quand on va dans des villes qui ont choisi le tramway, ils ont recomposé des quartiers qui étaient parfois des quartiers qui étaient assez étroits en voirie. Le tramway a une valeur forte au niveau urbain, c'est autre chose que le métro. Maintenant nous sommes obligés de passer au tramway et les 400, 500 ou 600 millions que coûterait le prolongement de la ligne B du métro à l'heure actuelle, on ne peut pas financièrement les mettre pour les raisons que vous avez évoquées parce qu'actuellement on a un problème structurel de financement des transports qu'il faut qu'on résolve, et peut être que ces 500 millions on peut les utiliser justement pour poursuivre la mise en place d'un tramway d'agglomération. Là vous avez raison, c'est vrai que pendant longtemps la majorité toulousaine a travaillé à l'intérieur des limites toulousaines. La nouvelle majorité toulousaine qui a été élue a une autre optique et elle impulse le fait qu'on sorte des limites de la ville de Toulouse.

Pour un tramway il faut quand même une certaine densification, c'est-à-dire que le long de l'avenue Saint-Exupéry il y aura une certaine densification jusqu'au Pont des Demoiselles parce qu'il y aura une recomposition urbaine, ça veut dire que Marcaissonne-Malepère il y aura une certaine densification et ça veut dire que l'axe central de Saint-Orens connaîtra une modification de sa densification au cours de projets urbains qui verront le jour dans la recomposition.

Je regrette tout ce qui se passe. Je pense que pour un projet on peut rediscuter et dire est-ce qu'il est pertinent ou pas ? Est-ce que c'est la seule solution pour avoir Labège-Innopole irrigué ? Est-ce que c'est la seule solution le métro ou est-ce qu'avec le tramway on crée d'autres liens ? Il y a plusieurs alternatives qui ont été évoquées. C'est un tramway Buchens-Labège-Innopole mais qui permettrait peut être un développement ultérieur sur la 113 vers Castanet et Péchabou. Il y a une autre possibilité qui a été évoquée, c'est un axe Ranguel-Labège-Innopole à travers Montaudran, espace ancien Air-France avec une branche vers Saint-Orens-LMSE et avec un axe avenue Saint-Exupéry et Saint-Orens qui est affirmé non pas en pointillés mais comme axe fort qui fait partie de l'élément premier de réflexion que va mener la SMAT. On essaie en même temps de réfléchir sur d'autres aspects qui sont la question de la piste d'Air France, tout en sachant que là nous ne sommes pas très loin du métro parce qu'avec la passerelle des Herbettes on gagne le métro très rapidement.

On est dans une situation qui n'est pas facile actuellement, l'Etat s'était désengagé il y a quelques années, maintenant il dit on revient, sauf que si on a cette perte de taxe professionnelle, je ne vois pas comment les collectivités locales vont pouvoir financer à une hauteur suffisante ces questions de transports en commun, qui sont pourtant indispensables et qui sont affirmés dans le Grenelle de

l'Environnement.

▪ **Monsieur R. ARTERO**

On ne parle pas pour le métro de la mise à 52 mètres.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Dans le projet de PDU ça y est. Sur ces 52 mètres il faut savoir que les études sont lancées, il y a 6 à 7 ans de travail et d'études et la partie la plus chère ce n'est pas la partie génie civil et la partie préparation de ces études mais c'est surtout le matériel roulant supplémentaire qu'il faut mettre. Le 52 mètres sera indispensable parce que là où on a deux wagons on en aura quatre. C'est une opération qui coûte cher mais il n'y a pas que le génie civil qui coûte cher, il y a l'équipement.

▪ **Monsieur SARRAILH**

Le Grand Toulouse est confronté à des contraintes extrêmement fortes : croissance de l'agglomération qui, si on ne fait rien, va conduire à l'accroissement du trafic automobile et donc à l'engorgement des voies de circulation, à des problèmes de financement de ces infrastructures. Le Conseil Général n'est pas revenu à la table de négociation et même avec sa participation est-ce qu'on sera à même de financer l'ensemble des projets qui doivent permettre d'atteindre des objectifs du PDU.

On pourrait faire un bêtisier de toutes les erreurs qui ont été menées depuis 20 ans dans le domaine des transports, que ce soit dans les choix technologiques, le VAL par exemple, que ce soit dans les lignes elles-mêmes qui s'arrêtaient à la limite de Toulouse, ce qui doit amener après des coûts de reprise de travaux, pour aller par exemple jusqu'à Gramont, dans le dimensionnement des stations puisqu'on se retrouve avec des coûts de plusieurs centaines de millions d'euros pour aller recreuser et les remettre à des dimensions qui permettent à deux rames de circuler.

Des problèmes aussi de financement puisque le syndicat organisateur des transports ne comptait que sur le versement transport des entreprises, c'est-à-dire que les collectivités n'abondaient pas, donc on se retrouve dans des situations d'endettement au niveau emprunt pour financer le milliard de la ligne B, c'est-à-dire que la ligne B n'est pas payée.

Au niveau financement, est-ce qu'il faut une taxe additionnelle, est-ce qu'il faut un reversement de la taxe carbone pour permettre de compléter ces financements ? Ce sont des grandes questions qui se posent à nous élus. Là aussi il y a le problème du choix des investissements. L'époque où on pouvait dire on développe à la fois les transports collectifs, les nouvelles voies routières, etc, je pense que cette époque là est terminée tout simplement vis-à-vis des objectifs que l'on doit atteindre. Si on lit les documents de synthèse du PDU on s'aperçoit que pour réduire la part du trafic automobile de 9 % il n'y a pas qu'une solution unique, il y a une multitude d'actions, c'est l'investissement notamment dans les transports en commun, les lignes de tramway, les bus en sites propres, mais aussi ce sont des politiques de stationnement plus contraignantes, c'est de l'aménagement sur le centre ville et favoriser la piétonisation dans le centre ville. Ce n'est pas forcément transposable dans le périurbain où on a d'autres problèmes aussi pour favoriser le transfert modal au niveau des déplacements. Beaucoup de questions très difficiles à résoudre.

Je voulais revenir sur l'avis qui nous est proposé. Il y a l'approbation du projet de PDU sur lequel je ne vais pas revenir mais aussi sur la déclinaison locale au niveau de notre secteur Sud-Est. Je pense qu'il y a eu de très bonnes évolutions puisque maintenant nous sommes d'accord sur pratiquement la

totalité des articles qui sont proposés, au niveau priorité, au niveau des transports en commun, faire attention aux problèmes de financement des infrastructures mais aussi au coût de fonctionnement. Le fait que sur la LMSE, entre la RD2 et la route de Castres, on ait aussi un site propre pour les bus.

Il reste le problème de la jonction Est. C'est un vieux projet de contournement comme on les faisait dans les années soixante. Ça a été réétudié mi-2004 et le Grand Toulouse a mené des études sur « l'opportunité et la faisabilité d'une nouvelle voie routière destinée à capter le trafic automobile au-delà de Quint-Fonsegrives, Balma et Saint-Orens vers le périphérique toulousain ». Il y a eu une première concertation qui proposait différents itinéraires pour cette pénétrante et finalement il a été décidé de poursuivre les études que sur la partie Ouest du projet c'est-à-dire entre la rocade et le chemin de Ribaute, qu'on appelle aussi RD16.

Il y a des études d'avant-projet qui ont été menées et une nouvelle concertation en 2007 sur les variantes d'échangeurs. Ce qu'il faut retenir de ces études d'avant-projet c'est le coût de cette jonction : 55 M€ pour l'échangeur et les 800 mètres de voies permettant d'arriver à Entiore.

Je voudrais comparer le coût de cet équipement, qui nous paraît extrêmement élevé, avec le coût d'équipements équivalents au niveau transports en commun. Le prolongement de la voie en site propre de la LMSE jusqu'à la route de Castres, c'est-à-dire entre la route de Revel et la Route de Castres, qui est dans le document de synthèse sur le projet de PDU intitulé « liaison LMSE jonction Est » a un coût estimé à 25 M€. Ça peut être un grand maximum car on estime que les aménagements de voies en site propre sont de l'ordre de 6 M€ du kilomètre.

Je voudrais le comparer avec le coût du tramway Grand-Rond / Saint-Orens, actuellement estimé pour 10 km à 285 M€. Nous pouvons faire des petits calculs simples, ce projet de jonction Est c'est 9 km de CCSP. On pourrait aller avec un bus en site propre du lycée de Saint-Orens jusqu'au Pont des Demoiselles. Si c'est du tramway ça coûte beaucoup plus cher, on fait moins de kilomètres mais on pourrait avec cette même somme financer 1/5<sup>ème</sup> de la ligne de tramway devant desservir Saint-Orens.

Dans une période où nous ne sommes pas capables de financer l'ensemble des infrastructures et des moyens qui doivent permettre de réduire la part modale des véhicules et de favoriser le transport en commun, je suis défavorable à continuer de défendre ce projet routier qui me paraît obsolète, en terme d'efficacité. On est en train d'établir des liaisons qui vont permettre, avec l'établissement de parcs relais, de pouvoir capter le trafic automobile qui arrive aux portes du Grand Toulouse et en même temps on est en train d'établir des barreaux comme celui de la LMSE, d'avoir des liaisons permettant de rejoindre aussi bien la ligne A que la ligne B avec des performances bien meilleures que les navettes actuelles. Ce projet là est concurrent et contradictoire. Si on favorise l'automobiliste, si on lui donne la possibilité de continuer d'user sa voiture dans de bonnes conditions, il ne va pas prendre les transports en commun. C'est un peu antinomique avec la politique du projet PDU.

▪ **Monsieur FAVIER**

Depuis fort longtemps j'ai milité avec d'autres pour le tramway. Pendant que le vote avait lieu à la Salle des Illustres au Capitole, on se faisait sortir par les forces de l'ordre, lorsqu'on démontrait le nombre de voyageurs rue d'Alsace qui prenaient moins de place que les voitures. C'était une longue histoire pour dire que le tramway était le moyen le plus efficace à l'époque et aujourd'hui pour Toulouse et son agglomération.

Il faut savoir aussi que le vote sur le système a été mis en place par les élus politiques et pas par des associations ou des citoyens, le métro Val, qui aujourd'hui est fabriqué en Autriche et le moteur qui

devait être à Tarbes, aujourd'hui est fait ailleurs. Le Val, dont Matra à l'époque vantait le principe numéro 1 qui était le coût d'exploitation parce qu'il n'y avait pas de machinistes, de conducteurs, faisait miroiter aux élus que c'était la formule de transport idéale.

Aujourd'hui, on voit dans quelle situation nous sommes et la finesse de l'analyse de mon collègue, M. GODFROY, sur ce dossier auquel je fais un petit bout de chemin avec lui, permet d'être dans une situation que je n'accepte pas. Christian a très bien démontré qu'on a eu un premier coup de semonce avec l'arrêt du métro Val à Jolimont, ça n'a pas suffi. On revote le même principe avec l'arrêt du métro Val à Buchens.

La coquinerie de nos élus politiques de l'époque, de la majorité et y compris d'autres élus, a fait qu'en effet une station après la ville de Toulouse faisait qu'on touchait l'agglomération. Balma-Gramont a eu 100 mètres de station, ensuite on a eu Ramonville Saint-Agne avec une station et bien sûr tout était pour la grande métropole qui est Toulouse.

C'est vrai qu'il y a eu le changement de couleur politique qui a permis aujourd'hui à ce qu'une collectivité, le Conseil Général, se retire. Le Sicoval qui est une collectivité met au Tribunal Administratif le SMTC TISSEO. Il y a eu trop d'incertitudes. Il y a eu aussi trop d'incompétences et surtout par des hommes politiques.

C'est pour cela que sur l'avis que nous aurons sur ce PDU, je m'abstiendrai. Je m'abstiendrai pour 4 points. Le premier point c'est la gouvernance. Lorsqu'on veut revenir d'une régie directe où les élus politiques ont la main mise sur quel type de transport, quel transport est en jeu pour les citoyens, pour le tissu de l'emploi, le tissu économique, aujourd'hui c'est un recul.

Notre ami et collègue Olivier ARTERO l'a très bien dit puisque notre président, Nicolas SARKOZY, confirme le 30 juin qu'un projet de loi sur le projet du Grand Paris sera déposé à l'automne 2009. Il propose l'ouverture de la concurrence des transports parisiens par un épïc. L'épïc qui automatiquement sera décliné sur une directive européenne qui est l'organisation du service public va être clair, ou c'est une régie locale, ou la transformation d'un épïc et je ne reviens pas sur ce que nous savons aujourd'hui de ce que valent les épïcs où l'Etat est majoritaires : la Poste, SNCF, Air France, EDF, GDF, SNCFM. Ce recul qui va mettre dans les mains de grands groupes privés, toutes ces incertitudes font que je vais m'abstenir, bien que ce PDU démontre une volonté enclenchée de faire moins la part aux automobilistes, de faire davantage d'opérations pour qu'il y ait plus de transports en communs collectifs. Ces points font que je ne pourrai pas, en mon âme et conscience, donner un avis positif sur ce PDU.

Ma tristesse aujourd'hui fait que moi et d'autres on s'est battus pour que le tramway revienne sur Toulouse, il revient sur Blagnac mais la priorité c'est le tramway sur Saint-Orens, ce sont les 52 mètres, c'est la gouvernance, les difficultés financières. Toutes ces interrogations font que je m'abstiendrai sur l'avis du PDU.

▪ **Monsieur MERONO**

Lorsque vous avez, M. GODFROY, commencé votre propos, je me disais je le reconnais là parce qu'il approuve le PDU. Je lisais les résultats du vote à la CU et vous étiez en phase avec ce qui s'est passé à la CU et vos amis politiques à la CU puisque je vois qu'il y a

- pour : 82 votes
- abstentions : 8 – ce sont Mme DAMIN, ARACHE, CHOLET, MOUDENC, ALTARAS, DIDIER

Donc c'est le groupe UMP qui a voté contre.

Et puis vous avez fait une habile diversion pour arriver à quelque chose de particulier, c'est-à-dire la suite de ce que M. MOUDENC dit, puisque effectivement la gauche dans cette agglomération ne soutient pas le projet du prolongement du métro à Labège puisque c'est à elle de le financer pratiquement exclusivement.

J'ai une question à poser à l'ensemble de l'assemblée, parce que demain à 8 h du matin je serai à l'AUAT et nous aurons traité le PLU de Saint-Orens. Dans le PLU de Saint-Orens on aura parlé des 120 logements qui sont vers le Bois de Tachou, dans lequel on m'explique qu'il va y avoir un tramway et que donc il faut densifier. Est-ce que je dois leur dire que vous ne voulez pas les uns et les autres du tramway à Saint-Orens ?

▪ **Madame DELEUZE**

Je commence à être fatiguée, je suis une élue qui travaille et qui utilise les transports. Malgré tout aujourd'hui les usagers les plus captifs des transports ce sont les gens modestes ou fragiles (les personnes âgées, les gens qui n'ont pas de voiture). C'est déjà une pénalité et qu'en plus effectivement pour moi un besoin élémentaire c'est le logement. Si on ne se préoccupe pas de rapprocher les deux à des coûts acceptables et bien on faillit pour ma part.

Sur ce sujet éminemment complexe des transports, pour une élue comme moi, il est très difficile de suivre les explications techniques. La préoccupation essentielle que j'ai c'est de savoir à quel moment nous aurons la main sur les réalisations pratiques. Certains vous avez dit qu'on avait une liste de bêtises faites. Comment en tant qu'élue peut-on véritablement agir sur ces bêtises ? Ce que je pense c'est que ce document c'est un document d'orientation politique. Celui-là pour moi favorise le transport en commun, notamment sur notre ville, donc il favorisera aussi la construction de logements accessibles, donc il me va bien. Il reste que les décisions de réalisation seront forcément très prochaines (je ne pense pas que vous ayez relevé que ce document a une portée de 10 ans) et bien il faudra, après-demain savoir ce qu'on réalise.

▪ **Madame CABASSUD**

Deux points. Le premier point concerne la nécessité d'une proximité des transports en commun avec des logements avec en particulier les logements sociaux. Et ensuite le fait qu'il était nécessaire de faire ces travaux rapidement. Dans le PDU, pour l'instant, le phasage qui est annoncé c'est de passer d'abord les investissements qui concernent les travaux routiers et de passer dans un deuxième temps les travaux qui concernent les investissements transports en commun.

Je trouve qu'il est important que nous annonçons que nous souhaitons, dans notre commune, que soit mise une priorité aux transports en commun pour qu'effectivement on puisse amener au plus tôt les transports en commun vers les logements et dans toutes les zones dans lesquelles il y a des logements et des personnes qui ont des difficultés à se déplacer, pour qui le transport en commun est la seule solution.

Michel SARRAILH a fait une présentation en ce qui concerne l'historique de la jonction Est et ce qu'on pouvait financer en contrepartie d'un investissement sur la première jonction Est. Ayant dit que ce qui était important c'était de privilégier les transports en commun, il nous semble qu'il y a une contradiction entre ce qu'on annonce dans le premier paragraphe et le troisième paragraphe du texte qui a été rédigé ici dans lequel on cautionne la construction de cette phase de jonction Est.

Notre groupe, nous souhaitons que ces deux phrases soient retirées du texte puisque ça amène

une contradiction par rapport à la volonté que nous avons de favoriser les transports en commun.

▪ **Monsieur le MAIRE**

La jonction Est, 1<sup>ère</sup> tranche, et la liaison à la LMSE c'est quelque chose qu'on a défendue, non pas uniquement pour faire du tout voiture mais pour relier les zones économiques de la Plaine avec les zones économiques de Marcaissonne qui vont être en construction et les zones économiques de Saint-Orens parce qu'on pense que là c'est important. Que cette voie ait aussi un site propre ou éventuellement des bus qui passent, ça peut être aussi très intéressant. Par rapport à ça on a aussi axé le fait sur la transversalité du transport en commun entre Buchens- Ramonville et Balma-Gramont sur la liaison Route de Revel- RN126. Je crois qu'on n'a pas uniquement privilégié la question de la voiture. C'est parti aussi d'un constat qu'actuellement on a des engorgements importants au niveau de Lasborde et au niveau de Montaudran et que certainement il faut soulager à ce niveau-là. Ce n'est pas la panacée de construire de nouvelles voiries et je crois que ce qu'on vous propose dans cet avis c'est de ne pas parler de la jonction Est, 2<sup>ème</sup> tranche, qui restera avec un gros point d'interrogation comme la déviation Nord de Saint-Orens et qui devra être un barreau vers la route d'Auzielle, voire ultérieurement vers autre chose. On n'a pas évoqué ça parce qu'on met l'effort sur les transports en commun et on met l'effort sur cette liaison qu'on a défendue mais à travers aussi d'autres éléments.

Le document qui nous est présenté, certes nous avons compris votre souci de dire privilégions les transports en commun et je crois que la première phrase de l'avis de Saint-Orens est là dessus mais on essaie de parler de cette question parce que c'est une question qui est importante.

▪ **Madame DELEUZE**

Pour apporter un point complémentaire à la question des transports, pour illustrer en plus ce qui a été évoqué plusieurs fois ce soir ici, c'est le rôle respectif de l'Etat et les collectivités. Je trouve que le désengagement de l'Etat en terme de transports montre bien qu'il renvoie les bénéficiaires, les usagers, à ce qui se passe localement, alors qu'en même temps, il favorise par sa politique des pôles de compétitivités, des grands équipements sur les agglomérations qui intéressent non seulement les gens de l'agglomération mais les gens de loin qui les fréquentent. Je pense au Cancéropole et à cette politique de pôles de compétitivité qui se fait, en terme de liaisons et de transports, d'une manière déconnectée avec ce qui se passe sur les territoires. Le Cancéropole sort de terre, il est pratiquement fini, il va être un facteur d'attractivité, donc d'apport de population pour l'agglomération, il va être un apport de fréquentation mais l'Etat ne se préoccupe pas de la desserte de ce grand projet.

▪ **Monsieur SARRAILH**

Pour la procédure du vote, je voudrais demander si on peut séparer en deux parties, c'est-à-dire un vote sur l'ensemble de l'avis, sauf le point sur la LMSE parce que nous sommes favorables à la priorisation des transports en commun mais opposés à ce point relatif à la jonction Est.

▪ **Monsieur le MAIRE**

Je pense que c'est un ensemble. Vous avez plusieurs solutions, ou vous vous abstenes, ou vous votez pour mais en excluant par vous-même et on le prendra en compte dans la délibération le fait que vous votez pour tous les éléments mais avec des réserves sur la LMSE. Vous faites comme vous l'entendez mais on passe à un vote.

On s'abstient, on vote contre ou on vote pour l'avis mais ensuite dans le débat il y en a qui peuvent

dire je vote pour l'avis mais je tiens à réaffirmer que la question des transports en commun est prioritaire et que la question de la LMSE ne nous semble pas... ce sera inscrit au procès-verbal.

▪ **Madame CABASSUD**

Je voudrais savoir ce qu'on transmet comme information ? Est-ce que l'avis est argumenté ou pas ?

▪ **Monsieur le MAIRE**

Ce que je vous propose c'est qu'on transmettra l'avis et on transmettra, dès que la délibération sera faite, copie des débats.

Dans ce document là, ce soir ce n'est pas le PDU que nous votons. On n'a pas la compétence. On donne un avis mais il va y avoir l'enquête publique. Vous êtes toujours à même de faire dans cette enquête publique des apports qui correspondent au débat qu'il y a eu aujourd'hui.

**Délibération**

Par délibération en date du 29 septembre 2008, le Comité Syndical de Tisséo-SMTC a réengagé la procédure de révision du Plan de Déplacements Urbains (PDU), sur l'ensemble du Périmètre des Transports Urbains (PTU) élargi (118 communes), incluant le territoire de la commune de Saint-Orens de Gameville.

Le souhait de l'ensemble des partenaires de voir aboutir rapidement la révision du PDU a permis d'actualiser le diagnostic en termes de pratiques de mobilité sur le périmètre de révision et d'identifier les enjeux et les pistes d'actions à l'occasion des différentes commissions partenariales et thématiques.

Face à la croissance démographique et urbaine de l'agglomération toulousaine, ainsi qu'aux enjeux environnementaux, sociaux et économiques que représentent pour l'avenir la problématique des transports et des déplacements, le Conseil de Communauté du Grand Toulouse s'est exprimé par délibération, lors de sa séance du 9 juillet dernier.

Le Comité Syndical de Tisséo-SMTC a arrêté le projet de révision du PDU, par délibération du 10 juillet 2009, permettant d'enclencher la procédure de consultation des Personnes Publiques Associées (PPA).

L'avis du Conseil municipal est sollicité par Tisséo-SMTC, dans le cadre de cette procédure de consultation des PPA.

Bien que complet et de qualité, le projet de révision du PDU appelle quelques remarques concernant plus particulièrement le territoire communal de Saint-Orens de Gameville et les communes limitrophes :

- La commune de Saint-Orens de Gameville demande que la priorité soit donnée aux investissements concernant les transports en commun. Elle est attachée à la réalisation rapide d'un axe de Transport en Commun en Site Propre (TCSP) sur la RD2 avec la mise en circulation d'un tramway. Celui-ci devra permettre de relier le plus rapidement et le plus directement possible une station du métro, raccourcissant ainsi l'accès au centre-

ville de Toulouse ;

- La connexion entre la Liaison Multimodale Sud-Est (LMSE) et la route de Castres en transports en commun devra être assurée par un site propre sur le tronçon de la RD16. La liaison transversale en transports en commun entre Buchens-Ramonville et Balma-Gramont sera ainsi complète irriguant des territoires en devenir ;
- Le lien entre la LMSE et la 1ère phase de la Jonction-Est au niveau d'Entiore permettra de rapprocher les zones économiques de la Plaine et celles de la Marcaissonne (Toulouse – Saint-Orens) ;
- Avant la mise en service de la LMSE, tout doit être mis en œuvre pour rendre les lignes de transport urbain 108 et 79 très efficaces en terme de cadencement et de temps de parcours, de manière à améliorer les conditions d'accès des Saint Orennais aux stations de métro de la ligne B ;
- En matière de gestion des flux de marchandises, le transport des matières dangereuses et les itinéraires de grand gabarit sont absents du diagnostic et des propositions d'actions. Pourtant, du point de vue des risques engendrés pour les communes traversées et des implications sur les aménagements d'axe de TCSP, cette problématique est loin d'être négligeable ;
- La création de parc-relais aux deux extrémités de la commune, pour la LMSE et le futur Tramway, est essentielle et devra être soignée en matière d'intégration au tissu urbain existant ;
- S'agissant du financement de l'ensemble des besoins estimés eu égard aux objectifs à atteindre dans le cadre de ce projet de révision du PDU, Tisséo-SMTC constate qu'il dépasse ses capacités financières actuelles. Les actions et les projets sont donc à prioriser. Il conviendra que les collectivités concernées prennent position tant sur le financement des nouveaux investissements que sur les dépenses d'exploitation induites ;

Le Conseil Municipal,

Entendu, l'exposé de Monsieur le Maire

Vu, le contenu du projet de révision du Plan de Déplacements Urbains,

Vu, la délibération de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse du 9 juillet 2009,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Le Conseil Municipal exprime sa complète adhésion aux propositions formulées par la Communauté Urbaine du Grand Toulouse dans sa délibération du 9 juillet 2009.

## **ARTICLE 2**

Le Conseil Municipal approuve le projet de révision du Plan de Déplacements Urbains, soumis pour avis dans le cadre de la consultation des personnes publiques associées, sous réserve de la prise en considération des propositions de la Communauté Urbaine du Grand Toulouse et des remarques exprimées ci-dessus par la commune.

## **ARTICLE 3**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

### ▪ **Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ? 8 (Mmes Fabre – Combes-Boissot – Ayad – Ducos – MM. FAVIER - Del Borrello – Godfroy – Jop)

Qui vote contre ? 3 ( Mmes Cabassud – Dupuis – M. Sarrailh)

Qui vote pour ?

Elle est adoptée à la majorité, je vous en remercie.

## **ENQUETE PUBLIQUE SUR LA DECLARATION D'INTERET GENERAL DU PROGRAMME PLURIANNUEL D'ENTRETIEN DE LA SAUNE : AVIS DE LA COMMUNE**

---

### ▪ **Madame DELEUZE**

L'enquête publique a pour objet principal de demander la déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel d'entretien de la Saune déposée par le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Saune, auquel nous adhérons. C'est pourquoi nous délibérons ce soir.

J'ai dit comme objet principal, déclarer l'intérêt général de ce programme de travaux mais aussi je n'oublie pas de le dire, de sanctionner favorablement la contrepartie à ces travaux qui est demandée aux riverains par la matérialisation d'une servitude de passage le long de la rivière.

Qu'est-ce qu'une déclaration d'intérêt général ? C'est quand une structure, tels les Syndicats Intercommunaux d'Aménagement Hydraulique mettent de l'argent sur les rivières qui sont dites non domaniales, c'est-à-dire qu'elles appartiennent aux personnes privées qui en sont riveraines, mais comme l'eau de pluie qui tombe dans ces rivières privées n'appartient à personne, pour résoudre cette particularité des rivières, les syndicats ont été créés pour mettre de l'argent régulièrement à l'entretien de ces rivières.

Mettre de l'argent public sur des terrains privés ça doit passer par une procédure publique, celle-ci, qui est la déclaration d'intérêt général. Je ne vais pas vous lire la délibération, je veux souligner deux ou trois points principaux de cette délibération, il s'agit de déclarer d'intérêt général un programme de

travaux qui va durer 7 ans. Je ne vous reparlerai pas, moi ou d'autres personnes, selon les perspectives évoquées ce soir, pendant 7 ans de cette question-ci de faire des travaux sur la Saune.

Un des points importants c'est que le syndicat de la Saune, contrairement à d'autres, traite des affluents principaux de la Saune.

Je voudrais vous proposer de répondre aux questions que vous pourriez poser, en relevant un point dont on a parlé ce soir aussi c'est l'affaiblissement du service public, la disparition des fonctionnaires. Ce document qui est conséquent, qui représente du travail pour moi, pour les services, et bien il nous est demandé par la Préfecture, toujours dans l'urgence, ce qui explique qu'il n'est pas inclus dans le document de base préparatoire et si vous l'avez remarqué c'est de plus en plus fréquent.

### **Délibération**

Depuis les années 1970, le Syndicat Intercommunal d'Aménagement Hydraulique de la Saune (SIAH) de la Saune a engagé de gros travaux de restauration et d'entretien du cours d'eau et des opérations de protection des lieux habités, en se substituant aux riverains et en se rapprochant d'un appui technique depuis 2006 : le Syndicat Mixte du Bassin Versant de l'Hers (SMBVH).

Le SIAH, composé de 18 communes adhérentes (dont St-Orens), envisage de réaliser un programme pluriannuel de travaux de gestion de la rivière sur 58 kilomètres de berges de la Saune et de sa confluence avec l'Hers. L'entretien de ce cours d'eau est rendue nécessaire pour maintenir le maintenir dans un état compatible avec l'ensemble des activités présentes dans le bassin versant, en tenant compte de la préservation des milieux.

Ce programme de travaux comprend les opérations suivantes :

- Entretien de la végétation du lit et des berges ;
- Aménagement des berges au moyen de plantations et de techniques végétales ;
- Nettoyage du lit et des berges (retrait des déchets de toute nature) ;
- Régulation des populations de ragondins ;
- Création de passage sur fossés ;
- Mise en place et entretien des clapets anti-retour.

Toutes ces actions visent à entrer en cohérence avec le Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) du bassin Adour-Garonne. Elles ne nécessitent pas de déclaration ou d'autorisation au titre de la Loi sur l'eau. Les travaux seront réalisés préférentiellement entre les mois de septembre et mars.

Le SIAH sollicite aujourd'hui le prononcé de la Déclaration d'Intérêt général des travaux du programme pluriannuel d'entretien de la rivière pour une durée de sept années et la mise en place de servitudes de passage en application de l'article L 151-37-1 du Code rural, ceci en l'absence d'interventions adéquates par les propriétaires riverains.

Le conseil syndical du SIAH de la Saune a décidé de ne pas demander une participation financière aux riverains mais leur demande d'accepter, en contrepartie, une servitude de passage et de s'engager à n'intervenir sur le cours d'eau qu'en accord avec les objectifs et les méthodes définies par le syndicat. Des financements seront recherchés auprès de

l'Agence de l'eau Adour-Garonne, le Département de la Haute-Garonne et la Région Midi-Pyrénées.

L'avis du Conseil municipal est sollicité par la Préfecture de la Haute-Garonne sur le dossier de demande de déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel d'entretien de la Saune déposé par le SIAH de la Saune.

Le Conseil Municipal,

Entendu, l'exposé de Monsieur le Maire

Vu, le contenu du programme pluriannuel de travaux et de l'intérêt que celui-ci présente pour la gestion pérenne et régulière de la rivière la Saune, afin d'améliorer son fonctionnement écologique et hydraulique,

Après en avoir délibéré,

## **DECIDE**

### **ARTICLE 1**

Le Conseil Municipal émet un avis favorable à la demande de déclaration d'intérêt général du programme pluriannuel d'entretien de la Saune déposé par le SIAH de la Saune.

### **ARTICLE 2**

Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et en règle générale de tous les actes nécessaires à sa mise en œuvre.

#### **▪ Monsieur le MAIRE**

Avez-vous des observations sur cette délibération ? En l'absence de remarque, je vous propose de procéder au vote.

Qui s'abstient ?

Qui vote contre ?

Elle est adoptée à l'unanimité, je vous en remercie.

L'ordre du jour étant épuisé et si vous n'avez pas d'autres questions, je clos la séance et donne la parole à salle, si quelqu'un souhaite s'exprimer.